

Industries extractives : des opportunités pour les fonds environnementaux

10

Projet de renforcement des capacités des fonds environnementaux du RedLAC

© Carl Bruesow



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Industries extractives : des opportunités pour les fonds environnementaux

10

Projet de renforcement des capacités des fonds environnementaux du RedLAC



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Industries extractives : des occasions pour les fonds environnementaux

Créé en 1999, le Réseau des fonds environnementaux d'Amérique latine et des Caraïbes (RedLAC) réunit actuellement 22 fonds de 16 pays. Sa mission est de mettre en place un système d'apprentissage, de renforcement des capacités et de coopération grâce à un réseau de fonds environnementaux (FE) se consacrant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles de la région.

Le RedLAC, avec l'appui de la Fondation Gordon et Betty Moore et du Fonds français pour l'environnement mondial a mis en oeuvre un projet de renforcement des capacités des FE dans les domaines des mécanismes de financement innovants pour la conservation de la biodiversité, de la réduction de la dépendance envers les dons et de l'appui à la création de nouveaux fonds, par la systématisation et le partage des meilleures pratiques éprouvées concernant les opérations quotidiennes des fonds.

Coordonné par le Fonds Brésilien pour la Biodiversité (Funbio) au nom du RedLAC, ce projet est destiné à promouvoir de nouvelles sources de revenus, financièrement durables, pour les portefeuilles des FE. Essentiellement fondé sur la gestion des connaissances, le projet vise à systématiser les informations existantes sur les différents domaines d'intérêt des FE et à créer de nouveaux contenus fondés sur l'expérience collective de la communauté des fonds environnementaux.

Le présent manuel a été préparé pour le 10ème atelier du projet RedLAC de renforcement des capacités. Il se concentre sur l'industrie minière dont l'importance n'est plus à démontrer pour les FE africains. Funbio organise cet atelier en collaboration avec le CAFÉ (Consortium des fonds africains pour l'environnement) et la Fondation trinationale Sangha (FNTS) dans la ville de Douala, Cameroun, du 15 au 17 Septembre 2014.

Organisation :

Financé par :





© Carl Bruessow

Table des matières

5

Acronymes et abréviations

7

Introduction

9

Le contexte des industries extractives en Afrique

15

L'intégration de la conservation dans le secteur extractif

21

Exemples et défis

25

Études de Cas

43

Conclusions

51

Glossaire

Auteur: Francis Vorhies (Earthmind)

Auteurs des études de cas: Natalia Arango, José Luis Gómez et Laura Nägele (Fondo Acción) et Sergio Eguino *et al* (FUNDESNAF)

Coordination dans Funbio: Camila Monteiro



V953i Vorhies, Francis
Industries extractives: des opportunités pour les fonds
environnementaux. Projet de renforcement des capacités des fonds
environnementaux du RedLAC. / Francis Vorhies (Earthmind). Rio de Janeiro :
RedLAC, 2014.

Les études de cas ont été écrites avec la collaboration de:
José Luis Gómez, Laura Nägele and Natalia Arango (Fondo Acción)
Sergio Eguino *et al* (FUNDESNAF)

35p.: il ; 29cm

I. Fonds environnementaux. 2. Renforcement des capacités. 3. Industries extractives. 4. Les services écosystémiques. 4. Les programmes de conservation. I. Vorhies, Francis. II. Titre.

CDD 574.5

Acronymes

Acronymes et abréviations	Définition
ACE	Agence de crédit à l'exportation
APD	Aide publique au développement
BBOP	Business and Biodiversity Offset Programme (Programme de contreparties environnementales des entreprises)
CAFÉ	Consortium des Fonds Africains pour l'Environnement
CCBA	Climate, Community, and Biodiversity Alliance
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CIESC	Consultant indépendant en questions environnementales et sociales
COPI0	10e Conférence des Parties
COP9	9e Conférence des Parties
CSBI	Cross Sector Biodiversity Initiative (Initiative de biodiversité intersecteurs)
EBI	Energy & Biodiversity Initiative
EIE	Etude d'impact environnemental
EIES	Etude d'impact environnemental et social
EIESS	Etude d'impact environnemental, social et sanitaire
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative (Initiative de transparence des industries extractives)
EM	Entreprises multinationales
FE	Fonds Environnemental
GEF	Global Environment Facility
FFC	Fonds fiduciaire de la conservation
FSC	Forest Stewardship Council (Conseil International de la Gestion forestière)
Funbio	Fundo Brasileiro para a Biodiversidade (Fonds brésilien pour la biodiversité)
GDI	Green Development Initiative (Initiative de Développement Vert)
GFN	Global Footprint Network
GNL	Gaz naturel liquéfié
GSF	Fondation Gold Standard
HCVRN	High Conservation Value Resource Network (Réseau des Ressources à Haute Valeur de Conservation)
HVC	Haute valeur de conservation
ICMM	Conseil International des Mines et des Métaux
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Initiatief Duurzame Handel (Initiative de Développement Durable)
IFPE	Institutions financières des Principes de l'Equateur
IPIECA	Association Mondiale du Pétrole et du Gaz pour les Questions Environnementales et Sociales (anciennement International Petroleum Industry Environmental Conservation Association)
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
IUCN CEM	Commission de l'IUCN pour la Gestion Environnementale
JBIC	Japan Bank for International Cooperation
MDP	Mécanismes de développement propre
MLA	Chef de file mandaté
MMDA	Accord type de développement minier

MZ LNG	Projet de gaz naturel liquéfié du Mozambique
NO	Note d'orientation
Normes CPB	Normes sur le climat, les populations et la biodiversité
NP	Norme de performance
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OGP	Association Internationale des Producteurs de Pétrole et de Gaz
ONG	Organisation non gouvernementale
PAPE	Plan d'action des Principes de l'Equateur
PCI	Principes, critères et indicateurs
PIF	Formulaire d'identification de projets
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RA	Rainforest Alliance
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
RedLAC	Red de Fondos Ambientales Latinoamérica y el Caribe (Réseau des Fonds Environnementaux d'Amérique latine et des Caraïbes)
SAI	Sustainable Agriculture Initiative (Initiative pour l'Agriculture Durable)
SBE	Services de la biodiversité et des écosystèmes
SFI (IFC)	Société Financière Internationale
TBC	The Biodiversity Consultancy
TIC	Technologies de l'information et des communications
UGF	Unités de gestion forestière
UNEP WCMC	UNEP World Conservation Monitoring Centre (Centre mondial de suivi de la conservation du PNUE)
VCA	Zone de conservation vérifiée
WBCSD	World Business Council on Sustainable Development (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable)
WCS	World Conservation Strategy (Stratégie mondiale de la conservation)
WDPA	World Database on Protected Areas (Banque de données mondiales sur les zones protégées)
WRI	World Resource Institute
WWF	Worldwide Fund for Nature
YLNG	Yemen LNG Company



Introduction

Au cours des quinze dernières années, des Fonds environnementaux (FE) ont vu le jour dans plus de 50 pays d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie-Pacifique. Les FE sont reconnus comme un des moyens les plus efficaces pour assurer le financement à long terme de la conservation de la biodiversité, de par leur capacité de mobiliser des fonds importants et de sources variées et d'impliquer des parties prenantes très diverses dans la mise en oeuvre de programmes de conservation.

Pour appuyer le développement des FE, le RedLAC a lancé un projet de renforcement des capacités coordonné par le Funbio (Fonds Brésilien pour la Biodiversité)¹. Ce projet est fondé sur l'échange des expériences et des pratiques innovantes des membres du réseau, ainsi que des séances d'apprentissage en commun avec le

nombre toujours grandissant de FE africains réunis sous l'égide du CAFE, le Consortium des fonds africains pour l'environnement².

Ce manuel a été préparé en vue du 10^{ème} atelier du projet de renforcement des capacités du RedLAC. Il se concentre sur l'industrie extractive, particulièrement importante pour les FE africains. Tout d'abord, l'industrie minière affecte significativement la biodiversité ainsi que les services écosystémiques et doit adopter de meilleures pratiques pour ses opérations. Deuxièmement, elle a les moyens de fournir des ressources importantes pour des programmes de conservation. Le but de cet atelier est d'analyser collectivement le contexte actuel de l'industrie extractive en Afrique et d'explorer des pistes diverses permettant aux FE de travailler avec ces entreprises.

¹ Voir respectivement : <http://redlac.org/> et <http://www.funbio.org.br/>.

² Voir : <http://www.consortiumcafe.org/>.

Vu la présence importante des ressources minières sur l'ensemble du continent africain, l'industrie extractive y est une question centrale et urgente. Il faut un large éventail d'acteurs pour assurer que la richesse produite par les opérations minières se traduise en développement social et économique durable possédant un impact net minimum sur la biodiversité. Les FE doivent donc concevoir des stratégies et des outils de promotion de la transparence au sein du secteur minier et de financement d'activités cruciales pour la restauration et la conservation de la biodiversité.

L'atelier sera fondé sur un ensemble varié de présentations, de discussions générales et de travail en groupe stimulant le processus interactif nécessaire pour relever les défis et les occasions liées au dialogue avec l'industrie extractive. Chacune des Séances sera fondée sur une série de lectures et, dans certains cas, de vidéos. Nombreuses seront les études de cas en provenance d'Afrique et d'ailleurs.

A la fin de l'atelier, les participants devront avoir acquis une solide compréhension des raisons et de la manière de travailler avec l'industrie minière pour conserver la biodiversité en Afrique – y compris en levant de nouveaux fonds pour la conservation. Les participants auront aussi amorcé la formulation de stratégies et de plans d'action dans leur propre contexte. Nous espérons que le présent manuel et les lectures et vidéos d'appui se révéleront utiles, par delà l'atelier, pour aider les membres du CAFE à atténuer les impacts des activités minières sur la biodiversité et à faire de l'industrie extractive une source responsable de financement de la conservation.

Le contexte des industries extractives en Afrique

1. L'IDE et l'industrie extractive en Afrique de nos jours

Bien que l'industrie extractive – pétrolière, minérale ou gazière – possède une longue histoire en Afrique, ce secteur se développe aujourd'hui à un rythme particulièrement rapide. Qui plus est, c'est un des principaux secteurs d'investissements directs étrangers (IDE). Cette séance permettra de commencer à comprendre où se trouve l'argent en Afrique, d'où il provient et où il se rend.

Nous examinerons les flux généraux d'IDE en Afrique, puis ceux plus spécifiques au secteur minier, dans le but de mieux comprendre l'IDE en Afrique et notamment dans les pays des participants.

Lectures de préparation³

1Aa - African Economic Outlook 2014 - Pocket Edition

1Ab - Perspectives économiques en Afrique 2014 - Edition de Poche

L'aide publique au développement (APD), les envois de fonds de la diaspora et les investissements directs étrangers (IDE) sont les principales sources de transfert de richesses du nord vers le sud. L'APD demeure la principale source malgré une récente tendance à la diminution, mais les envois de l'étranger et les IDE sont en hausse. Les perspectives d'augmentation de la participation des nations africaines à la chaîne de valeur mondiale sont favorables, l'intégration en aval et en amont permettant d'augmenter les IDE. La stratégie d'attraction des IDE dépendant des conditions socio-économiques locales, les stratégies d'intégration et de mise à jour varient d'un pays à l'autre.

³ Les annotations pour les lectures sont adaptées dans la plupart des cas à partir des lectures mêmes.

1B - “With a little help from my friends” - FDI in Africa

En Afrique ou ailleurs, les investissements directs étrangers provenant des entreprises multinationales ont des effets positifs sur les économies nationales. Des aménagements des cadres juridiques et réglementaires peuvent néanmoins se révéler nécessaires pour faciliter la croissance induite par les investissements des multinationales.

1C - Le pétrole et les minerais seront le pivot de la récupération économique de l’Afrique de l’Est

Les perspectives économiques de la production de pétrole et de minerais précieux en Afrique sont immenses. Certains s’inquiètent de la « malédiction de l’abondance », qui rend les économies dépendantes de ressources non renouvelables et vulnérables à des chocs exogènes du marché mondial et à une surexploitation de la ressource menant à la dégradation du capital naturel (propreté de l’air et de l’eau, forêts, faune etc.). Cette inquiétude est moindre quand les économies sont déjà suffisamment diversifiées : l’industrie extractive devient alors un secteur économique parmi d’autres. Une plus forte participation à la chaîne d’approvisionnement mondiale est nécessaire pour capter la plus grande part possible des rentes créées par l’extraction minière et éviter les revers qu’ont pu connaître les secteurs agricoles des pays excessivement dépendants de leurs ressources minérales.

1D - L’histoire de la croissance du Mozambique peut-elle être maintenue ?

De grandes réserves de gaz naturel et de charbon attirent fortement les IDE en Mozambique. Certains s’inquiètent cependant de la capacité de l’économie nationale à capter les rentes produites et à éviter de dépendre des exportations de combustibles fossiles – ce qui rendrait le Mozambique vulnérable aux chocs exogènes.

1E - Découvertes de gaz en Afrique de l’Est

L’année dernière a vu d’étonnantes découvertes de gaz en Afrique de l’Est. La découverte de grands gisements au large des côtes mozambiquaines et tanzaniennes a transformé ces pays en acteurs de premier plan sur le marché mondial du gaz.

1F - Faire en sorte que l’industrie extractive joue un rôle véritablement transformateur pour l’Afrique

L’investissement direct étranger attiré en Afrique par les grandes réserves de combustibles fossiles et de minerais a joué un rôle certain dans la croissance économique rapide du continent ces dernières années. C’est l’occasion d’en utiliser les rentes pour réduire la pauvreté et les inégalités de revenus au moyen de programmes de développement socioéconomiques bien conçus. Le succès en la matière dépend de la mise en œuvre de politiques et de liens avec les autres secteurs économiques pour se prémunir activement contre la « maladie hollandaise » ou la « malédiction de l’abondance ». La création de liens entre secteurs atténuera les impacts provoqués par de tierces parties sur l’appréciation monétaire et la concentration des ressources financières et de travail, tandis que la mise en œuvre de politiques adéquates permettra de contrer la recherche agressive de bénéfices excessifs, la corruption et les pertes qui limitent la croissance économique nationale et créent de profonds écarts de richesse.

1G - Le minerais peuvent améliorer le bien-être dans les pays en développement

La malédiction de l’abondance n’est pas un destin inéluctable pour des pays en développement riches en minerais et en combustibles fossiles. La possession de réserves importantes de ressources peut mener à des taux de croissance plus élevés que la moyenne mondiale à condition de mettre en place un cadre juridique et réglementaire et une transparence suffisants pour gérer des budgets nationaux élevés, contrer la course aux bénéfices excessifs et la corruption, et promouvoir les répercussions sur le développement des infrastructures et du bien-être des populations locales.

1H - Un cadre différent pour les investissements dans le secteur de l’extraction africain

L’article souligne que même si l’actuelle crise économique mondiale rend l’adoption d’un autre programme bien plus difficile, l’incapacité apparente de la politique minière étatique d’opérer une transformation économique et le récent programme de réformes du secteur minier font entrevoir la possibilité d’adopter un programme « alternatif ». La société civile africaine, de concert avec des alliés et des partenaires des pays du Sud et du Nord, peut mettre en place des leviers stratégiques pour mener des campagnes soutenues et exercer des pressions en faveur d’un programme de remplacement des politiques minières étatiques en vigueur.

1I - Développement de la ressource minière naturelle

La ressource (potentielle) immense de nombreux pays africains crée des possibilités considérables d'accélération des transformations économiques et d'atténuation durable de la pauvreté par des politiques industrielles liant le secteur minier au reste de l'économie, par l'augmentation des budgets consacrés aux secteurs productifs et sociaux et par l'élargissement de la marge de manoeuvre des gouvernements pour mettre en place leurs propres politiques dans un contexte de déclin de l'APD.

2. Normes et engagements internationaux

La plupart des entreprises opérant dans le secteur minier étant multinationales, et la plupart de l'investissement étant international, les décisions d'affaires et de financement sont le plus souvent encadrées par les normes et les engagements environnementaux internationaux. Pendant cette deuxième Séance, nous examinerons les principaux engagements et les principales normes concernant les investissements dans le secteur de l'extraction en Afrique.

Concernant les IDE, les deux évolutions décisives sont les Approches communes de l'OCDE pour les crédits à l'exportation et les Principes de l'Equateur pour le financement du commerce. Toutes deux sont fondées sur les normes de performances environnementales et sociales de la SFI.

De plus en plus d'industries extractives – minières, pétrolières et gazières – prennent des engagements publics sur leur responsabilité sociale et environnementale. Certains de ces engagements prennent la forme d'une participation à d'importantes associations centrées sur la durabilité, telles que Global Compact, le Conseil international des mines et métaux, et l'IIPECA.

Lectures d'appui

2A - Finance des Export Durable - Une tâche difficile pour les ACE et exportateurs

Les agences de crédit à l'exportation (ACE) bénéficient d'une sécurité à long terme de leurs investissements grâce à la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux potentiels des projets qu'elles financent. Les évaluations d'impact social et environnemental des projets étaient souvent réalisées dans le cadre des droits locaux, ce qui posait le problème de leur cohérence. Les Approches communes de l'OCDE ont cherché à régler le problème par l'adoption de normes de projets internationaux destinées aux ACE. Il convient maintenant de concevoir des normes internationales plus générales englobant les impacts des projets sur l'environnement et les populations locales tout en restant faciles à appliquer. A mesure que la part des pays externes à l'OCDE augmente sur les marchés mondiaux, des mécanismes supplémentaires se font nécessaires pour étendre les Approches communes à ces contrées.

2B - Approches communes de l'OCDE [Chapitres V et VI]

Les ressources minières sont généralement (mais pas nécessairement) classées dans la catégorie A si elles risquent d'avoir, « sur le plan environnemental et/ou social, des impacts préjudiciables importants, qui sont divers, irréversibles et/ou sans précédent [et qui] peuvent toucher une zone plus large que les sites ou installations faisant l'objet de travaux physiques ». Le financement de tels projets est subordonné à la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES, chapitre V) et à l'existence d'un suivi de la mise en place correcte des mesures d'atténuation d'impact (chapitre VI).

2C - Principes de l'Equateur [Principes 3 et 4]

Les Principes de l'Equateur prévoient l'obligation d'une EIES pour les projets de catégories A et B (dont les définitions sont les mêmes que celles des Approches communes de l'OCDE, et auxquelles les projets d'extraction font généralement partie). Qui plus est, les Etablissements financiers des Principes de l'Equateur ont dressé une liste de pays possédant des politiques sociales et environnementales solides. Le troisième Principe énonce que les projets situés dans ces pays suivront les meilleures pratiques et les exigences d'études d'impact conçues au niveau national, alors que les projets concernant des pays hors de la liste devront se conformer aux Normes de performance des Etablissements financiers internationaux. Le quatrième Principe stipule l'existence d'un Plan de gestion environnemental et social afin d'éviter et d'atténuer le plus possible les préjudices causés par les activités opérationnelles.

2D - Normes de performance de la SFI [Résumé et NP 6]

Les Normes de performance de la SFI sont un élément de son cadre général de durabilité, qui est constitué par les Normes de performance et de politiques et par les Politiques d'accès à l'information. Les normes de performance sont destinées à encadrer les actions des entreprises et les investissements internationaux en conformité avec les engagements de la SFI envers le développement durable. La NP6, en particulier, concerne la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles vivantes.

2E - Aperçu du Pacte mondial

Le sommet sur l'Environnement humain de 1972 à Stockholm a inspiré la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1973. Depuis, le PNUE mène la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques. Les principes du Pacte mondial sont tirés de l'Agenda 21 adopté au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Les trois principes environnementaux du Pacte mondial incitent les entreprises à adopter le principe de précaution face aux problèmes d'environnement (7ème principe), et donc à évaluer et à atténuer préventivement les impacts potentiels ; à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement (8ème principe) ; et à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement (9ème principe).

2F - Le Pacte Mondial Stratégie pour l'Afrique

Le nombre de participants africains au Pacte mondial des Nations Unies a nettement diminué au cours des dernières années. Le Pacte mondial souhaite inciter des pratiques entrepreneuriales responsables présentant des effets positifs en matière de droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. La stratégie pour l'Afrique cherche à augmenter la participation des entreprises des pays africains, notamment dans les pays ne possédant actuellement pas de représentation du Pacte mondial.

2G - ICMM. Les 10 principes

Les dix principes de développement durable du Conseil international des mines et métaux (ICMM) sont des points de référence à partir desquels les entreprises membres peuvent mesurer les performances de leurs projets en matière de développement durable.

2H - ICMM Mines et Aires Protégées

L'ICMM a publié une déclaration par laquelle ses membres s'engagent à respecter les espaces protégés légalement désignés, à ne pas opérer dans les sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO et à pratiquer la transparence de leurs processus de prise de décision.

2I - IPIECA Vision, Mission et l'Engagement des Membres

L'IPIECA a été créé en 1974 à la suite de la création du PNUE en 1973. A l'instar de l'ICMM, l'IPIECA promeut le développement durable dans les pays où opèrent ses membres, la responsabilité sociale et environnementale et l'engagement des parties prenantes.

2Ja - IPIECA Écosystèmes

La biodiversité et le bien-être humain sont inextricablement liés, notamment par la fourniture de services écosystémiques dont dépend l'industrie gazière et pétrolière. L'IPIECA propose plusieurs publications sur les meilleures pratiques en matière d'incorporation de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques (BSE) dans les activités opérationnelles et s'est engagée à montrer l'exemple en termes d'intégration des concepts et des pratiques de BSE dans l'ensemble des opérations.

2K - La Biodiversité et l'Industrie Extractive

Les pays en développement abritent certaines des régions les plus riches en biodiversité du monde et connaissent des conflits là où les intérêts du développement sont contraires à ceux de la conservation. Il est important de gérer

ces conflits dans la mesure où la biodiversité et les services écosystémiques associés font partie du capital naturel des nations. Une des étapes de la recherche de l'équilibre entre les intérêts du développement et ceux de la conservation est la valorisation des services écosystémiques fournis par le capital naturel existant.

3. Norme de performance 6 de la SFI

Un des principaux moteurs de la responsabilité en matière de biodiversité est la Norme de performance 6 de la Société Financière Internationale (SFI). La SFI est le bras financier pour le secteur privé de la Banque Mondiale. Elle appuie des projets visant « à éliminer la pauvreté extrême avant 2030 » et à « promouvoir le partage de la prospérité dans tous les pays en développement ». La NP6 traite des impacts des projets du secteur privé sur la « conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles vivantes ».

- Les objectifs de la NP6 sont de « protéger et de conserver la biodiversité », de « maintenir les bénéfices des services écosystémiques » et de « promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes par l'adoption de pratiques intégrant les besoins de la conservation et les priorités du développement ». Ces objectifs constituent la structure de la norme.

Pendant cette séquence, nous examinerons la NP6 en détail, les enjeux de conservation qu'elle traite et les occasions qu'elle pourrait fournir à la finance de la conservation.

Lectures d'appui

3A - IFC Critères de Performance 6

Le texte de la NP6 de la SFI inclut une vue d'ensemble des normes de la SFI, la portée et les exigences de la norme en matière de biodiversité et la définition des principaux termes.

3B - IFC Recommandation 6

Cette note de la SFI fournit des explications détaillées sur les éléments de la NP6 de la SFI et leur mise en oeuvre.

3C - IFC PS6 *Presentation* [Contreparties de la biodiversité]

Cette présentation de la NP6 préparée par le Programme entreprises et contreparties de la biodiversité (BBOP) décrit les éléments clés de la NP6 de la SFI, la façon dont elle traite la biodiversité et les changements qui lui ont été apportés dans la pratique.

3D - *Biodiversity Consultancy on PS6*

Déclaration de The Biodiversity Consultancy (TBC) sur la NP6 de la SFI et sur la hiérarchie des mesures d'atténuation. TBC considère la NP6 comme le principal moteur de la gestion environnementale des entreprises et décrit les principales étapes de la mise en oeuvre d'un programme de gestion environnementale.

3E - *EBI Biodiversity Indicators*

En partant d'une approche fondée sur l'évaluation des risques, ce document décrit une méthode de développement d'indicateurs de terrain permettant de suivre les impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité et d'indicateurs d'entreprise fournissant des informations stratégiques sur l'approche de conservation choisie.

4. Etude de cas - Le GNL au Mozambique

L'un des plus grands sites d'exploitation de gaz d'Afrique se trouve à l'extrême nord du Mozambique. Les quatre principaux détenteurs de concessions sont Anadarko (EUA), ENI (Italie), Petronas (Malaisie) et Statoil (Norvège). Anadarko et ENI, les deux concessionnaires les plus actifs, vont construire sur la côte une usine de liquéfaction du GNL extrait offshore.

Vidéo d'appui

Vidéo A - *Anadarko Mozambique LNG Project Vision 2013*

Lectures d'appui

4A - Anadarko Mozambique Fact Sheet

Dépliant décrivant les engagements d'Anadarko Petroleum Corporation en matière de responsabilité environnementale et sociale dans ses projets de gaz naturel liquéfié au Mozambique.

4B - Anadarko in Mozambique

Résumé de la stratégie d'Anadarko en matière de responsabilité environnementale et sociale. Les programmes de développement incluent la formation professionnelle des populations locales et des investissements dans des programmes environnementaux tels que le Niassa Lion Project.

4C - Environmental and Social Management Brochure

Résumé des plans de gestion environnementale et sociale du Projet de développement du gaz mozambicain à Cabo Delgado.

4D - MZ LNG EIA Non-Technical Summary

Description non technique du Projet de gaz naturel liquéfié de Mozambique (MZ LNG) à Cabo Delgado, du contexte environnemental et social existant, des impacts environnementaux et sociaux potentiels, des analyses de projets alternatifs et des stratégies d'atténuation.

4E - MZ LNG EIA Chapter 1 Introduction

Introduction de l'étude d'impact environnemental du Projet MZ LNG. Description du cadre réglementaire, de la structure du document et des qualifications des rédacteurs du rapport.

4F - MZ LNG EIA Chapter 4 Project Description

Description détaillée du Projet MZ LNG : contexte, calendrier, méthodes de construction, fonctionnement, plans de démantèlement des installations onshore et offshore.

4G - MZ LNG Chapter 16 Impact Assessment Summary

Résumé des impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels du Projet MZ LNG décrit au chapitre 4 de l'EIE.

4H - EIB Incorporating Biodiversity into ESIA Process

Le principal objectif de ce document est de fournir un cadre d'intégration de la biodiversité dans les EIES. La biodiversité doit être présente à chaque étape importante de l'EIES en élargissant le périmètre de l'analyse pour y inclure les caractéristiques de la biodiversité, une approche écosystémique holistique telle que celle de la CBD, ainsi que les impacts à long termes et les impacts secondaires accumulés.



L'intégration de la conservation dans le secteur extractif

5. Principaux outils de conservation pour le secteur minier

Oltre la NP6, plusieurs autres outils de conservation sont à la disposition du secteur minier, parmi lesquels les orientations industrielles de l'IPIECA et de l'ICMM, des analyses d'écosystèmes, des contreparties de biodiversité et des zones de conservation vérifiées. La mise en place de ces outils peut créer des occasions d'obtenir des financements pour la conservation, y compris à long terme.

Lectures d'appui

5Aa - IPIECA Gestion des Impacts de la Biodiversité

5Ab - IPIECA 10 clés de la réussite

Dix conseils pratiques de l'IPIECA pour gérer les impacts primaires et secondaires de l'activité minière sur la biodiversité. Chaque conseil est suivi du titre d'un document de référence.

5B - ICMM Guide de Bonnes Pratiques pour l'Exploitation Minière et la Biodiversité

Le septième principe de l'ICMM pour le développement durable (voir Lecture d'appui 2G) stipule qu'un projet doit « contribuer à la conservation de la biodiversité et à des approches intégrées de la planification de l'utilisation des sols ». L'ICMM a donc publié un guide des meilleures pratiques de gestion de la conservation de la biodiversité dans les opérations minières. Ce guide décrit la gestion de la biodiversité pendant les phases d'exploration, de construction, d'exploitation et de démantèlement. Il fournit aussi des outils d'évitement et de minimisation d'impacts ainsi que d'engagement des parties prenantes.

5Ca - WBCSD WRI Examen des Services Écosystémiques pour les Entreprises

5Cb - WBCSD WRI Evaluation des services rendus par les écosystèmes aux entreprises

Le Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable (WBCSD) et l'Institut World Resources (WRI) ont publié un guide soulignant l'importance de réaliser une évaluation des services écosystémiques (ESR) pour identifier les risques et les opportunités des entreprises dans un environnement en changement – notamment quand les entreprises elles-mêmes sont les moteurs du changement. Le guide décrit les concepts de services écosystémiques, les méthodes d'ESR et les outils disponibles à cet effet.

5D - IPIECA Guide pour les Services Écosystémiques

L'objectif de ce guide de l'industrie est triple : expliquer les relations entre la biodiversité, les services écosystémiques et l'industrie pétrolière et gazière ; fournir des listes de vérification aidant à identifier les principales dépendances envers les services écosystémiques et les impacts des projets gaziers et pétroliers ; décrire les risques et opportunités associés pour les entreprises gazières et pétrolières et fournir des orientations sur les manières de les gérer.

5E - ICMM IUCN Compensations de la Biodiversité

L'ICMM et l'IUCN ont publié un guide sur les contreparties de la biodiversité à l'usage de l'industrie minière. L'ouvrage définit les compensations de la biodiversité, compare les contreparties aux services écosystémiques, la mise en oeuvre et le suivi des programmes de contreparties, et donne des pistes pour l'amélioration des stratégies de compensation de la biodiversité.

5F - BBOP Standard sur les Compensations de la Biodiversité

La Norme du Business and Biodiversity Contrepartie Programme (BBOP) sur les contreparties de la biodiversité présente une série de principes devant être atteints par les contreparties, des critères de réalisation de chaque principe et des indicateurs de mesure pour chaque critère. La norme sur les contreparties de la biodiversité décrit aussi la compatibilité avec les stratégies de BSE et les programmes de compensation pour des impacts déjà produits et/ou inévitables.

5G - VCA Standard

La plateforme de Verified Conservation Areas (VCA) promeut les formes de gestion de zones naturelles ayant des impacts positifs sur la biodiversité. La Norme de VCA décrit les exigences à satisfaire pour inscrire une aire sur son registre, parmi lesquelles la publication d'un plan de gestion et de rapports annuels audités sur les résultats de conservation. La boîte à outils de VCA propose aussi des meilleures pratiques pour des paysages ou des utilisations des sols spécifiques.

5H - CSBI Timeline Tool

La Cross Sector Biodiversity Initiative (CSBI) est née d'un partenariat entre l'IPIECA et l'ICMM. La CSBI identifie trois calendriers dans un cycle de projet : le calendrier financier, celui de l'évaluation et de l'atténuation des impacts environnementaux, et le calendrier du projet lui-même. Ces calendriers sont souvent asynchrones et peuvent donc limiter le niveau d'évaluation et d'atténuation effectué avant la fin du financement et le commencement des travaux. La CSBI fournit un cadre de gestion des calendriers permettant d'optimiser la mise en oeuvre des activités financières, de RSE et du projet.

5Ia - RedLAC Environmental Funds and Compensation and Contrepartie Schemes

5Ib - RedLAC Les fonds environnementaux et les mécanismes de compensation et de contrepartie

Le Réseau des fonds environnementaux d'Amérique latine et des Caraïbes (RedLAC) souhaite renforcer les fonds environnementaux grâce à un réseau de collaboration et de coordination entre établissements de financement. Le RedLAC a publié un texte décrivant le rôle des mécanismes de contrepartie et de compensation au sein de la hiérarchie des mesures d'atténuation et de la planification environnementale, la façon de créer des fonds environnementaux pour l'contrepartie et la compensation et les pistes du futur pour les fonds environnementaux.

6. Etudes de cas sur l'industrie extractive - Afrique

Des associations industrielles, tels que l'IPIECA, l'ICMM, la WBSCD, et plusieurs entités de conservation présentent une série d'études de cas sur la conservation de la biodiversité et l'activité extractive en Afrique. Ces cas décrivent les défis et les opportunités d'obtenir des financements de ce secteur.

Vidéo d'appui

Video B - *Anglo American - Increasing Awareness of Biodiversity*

Lectures d'appui

6A - *Namibia - Anglo American*

L'exploitation minière dans des hauts-lieux de la biodiversité ou des habitats sensibles peut provoquer des impacts importants, notamment dans les étapes finales impliquant des sites miniers de plus grande taille et des forages intensifs. La mine Skorpion d'Anglo American propose un cas où les impacts ont été atténués et récupérés sur le budget du projet.

6B - *Madagascar – QMM*

La QIT Madagascar Minerals a conçu un vaste programme de suivi et d'implication des populations dans les activités de récupération des sites miniers. Ces programmes sont essentiels pour le développement et l'évaluation des méthodes de récupération, les pratiques de gestion et l'engagement des parties prenantes.

6C - *South Africa - Anglo American*

La mine de zinc Gamsberg d'Anglo American était vouée à affecter profondément une flore rare et endémique. Ses évaluations et plans d'atténuation étaient jugés insuffisants par les groupes de conservation de la nature. La méfiance empêcha initialement toute forme de coopération, mais grâce à un processus systématique de planification de la conservation impliquant les propriétaires terriens des alentours, un plan satisfaisant a pu être mis en oeuvre pour atteindre des objectifs de conservation et atténuer les impacts de l'activité minière dans la zone.

6D - *Angola – Angola LNG (possédé à 36% par Chevron)*

Angola LNG a mis en place les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et sanitaires de Chevron (ESHIA) pour éviter et limiter le plus possible les impacts des projets. Grâce à l'expertise de la Wildlife Conservation Society, Angola LNG a pu obtenir un impact positif sur la faune locale et impliquer les populations locales dans les activités de conservation.

6E - *DRC – SOCO*

Les défenseurs de la conservation ont vivement protesté quand la République Démocratique du Congo a délivré à SOCO une concession pétrolière incluant une partie du parc national de Virunga. Dans l'état actuel de la situation, SOCO n'exploitera la concession que si un accord autorisant les activités intervenait entre le Programme du patrimoine mondial de l'UNESCO et le gouvernement de la RDC. La forte demande de pétrole et de développement alimentera néanmoins les pressions futures en faveur des forages, malgré l'accord actuel. Des activités économiques durables – hydroélectricité, pêche et écotourisme – sont actuellement mises en oeuvre dans le parc. Ces activités auront elles aussi des impacts sur le parc, mais elle ne créeront pas les mêmes ressources pour la conservation que l'exploitation de pétrole.

6F - *Swaziland - Ngwenya Mine*

La mine Ngwenya, au nord du Swaziland, est sur la liste indicative du Patrimoine mondial de l'UNESCO, son histoire remontant à 42 000 ans avant nos jours. L'exploitation actuelle menace la candidature de la mine à la liste

définitive en raison de ses mauvaises performances environnementales, qui découlent surtout des défaillances de l'étude d'impacts environnementaux et sociaux. Le Fonds environnemental du Swaziland finance la décontamination de l'eau et la diminution des impacts sanitaires causés par la poussière soulevée par l'exploitation et le transport du minerai. Néanmoins, la mine ne rembourse pas le fonds conformément à la loi nationale sur l'environnement et refuse de reconnaître sa responsabilité.

6G - Etude de cas - *Uganda – Bundongo*

La proposition de VCA pour la Réserve forestière de Budongo en Ouganda identifie ses objectifs de conservation pour réduire le braconnage et l'exploitation forestière clandestine ainsi que d'implication des populations locales. L'inscription au VCA permettrait à celui-ci de réunir des financements de bailleurs pour atteindre des objectifs de conservation.

6H - Quatre études de partenariat en Afrique

L'USAID et Conservation International ont réuni quatre études de cas concernant des partenariats entre des projets miniers, des ONG et des gouvernements. Ce document souligne les points communs à ces partenariats réussis entre parties prenantes et fournit une feuille de route pour en constituer de nouveaux.

7. Moteurs régionaux et nationaux en Afrique

Chaque pays africain possède son propre dosage d'opportunités et de défis en matière de finance de la conservation et de secteur minier. Néanmoins, aux yeux de la CDB, ils se sont tous engagés à mobiliser de nouveaux fonds pour la biodiversité. Ces sources comprennent les compensations obligatoires, les amendes et les pénalités, l'appui à la RSE et des instruments de marché.

Au cours de cette Séance, nous présenterons la stratégie de mobilisation de ressources de la CBD au niveau national, et parfois régional. La séance d'introduction résumera les principaux points couverts par les lectures d'appui.

Lectures d'appui

7A - CBD COP Decision IX-11 Stratégie pour la mobilisation des ressources

La stratégie de mobilisation des ressources vise à augmenter le financement de la conservation de la biodiversité, notamment dans les endroits où ces fonds manquent. Les principes directeurs de la stratégie sont la promotion de l'efficacité, de l'efficience, de l'innovation et de la sensibilisation en construisant des synergies et en tenant compte de questions de genre et de perspectives socio-économiques. La stratégie encourage aussi le soutien financier sud-sud pour combler les lacunes de l'appui nord-sud. Dans son quatrième objectif, elle souligne l'importance des mécanismes financiers innovants.

7B - Règlements de l'industrie extractive en Afrique

Seule une partie des ressources minières existantes est exploitée à l'heure actuelle. L'augmentation des investissements destinés aux combustibles fossiles et aux minerais va probablement changer la donne, et devrait créer des revenus pour le développement social et économique des pays concernés. Ce processus possède trois objectifs principaux qui peuvent se révéler contradictoires selon le cadre juridique local, les parties prenantes et les conditions environnementales. Les ressources doivent en effet servir 1) de façon environnementalement et socialement durable, 2) en développant les économies locales, et 3) en créant des revenus équitablement répartis entre l'industrie, le gouvernement et la société. Cela requiert l'existence de politiques concernant les trois objectifs, d'implication des populations locales par des programmes de formation professionnelle et d'emploi, et de transparence de la prise de décision.

7C - Transparence et responsabilité dans les industries extractives en Afrique

Bien que les ressources du sous-sol soient considérées comme un des principaux moteurs du développement socio-économique en Afrique, elles tendent souvent à provoquer une recherche agressive du profit de la part des exploitants et des gouvernements qui mettent en place des politiques autoritaires, voire corrompues, qui restrei-

gnent la distribution de la manne à l'ensemble de la société. Un ensemble solide de politiques nationales sont nécessaires pour gérer les revenus créés par les ressources naturelles, pour responsabiliser les acteurs et les décideurs, et pour assurer la transparence de la prise de décision auprès du public local et international.

7D - *Extractive Industries Transparency Initiative*

Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) a conçu une norme de réforme politique et de prévention de la corruption que les gouvernements peuvent appliquer. Cette norme exige que les entreprises révèlent les paiements effectués et les gouvernements les paiements reçus, les transferts vers les collectivités locales et autres investissements en infrastructures et projets sociaux

7E - *L'amélioration de la collecte et de l'administration de l'impôt sur l'exploitation minière*

Cet ouvrage de référence identifie le conflit intrinsèque entre les états et les exploitants qui essayent chacun de tirer le plus de profit possible. Les états s'estiment dans le droit de prélever la valeur de leurs ressources tandis que les entreprises argumentent que les profits excessifs compensent les risques d'échec de l'exploitation. Ce livre examine les types de flux de revenus, les cadres réglementaires et les structures institutionnelles qui peuvent aider à résoudre ce conflit.

7F - *Compromis entre lois de conservation et l'exploitation minière en RDC*

Les multiples parties prenantes sont en désaccord avec la structure ambiguë des lois de gestion des ressources en RDC. Des contradictions existent dans la terminologie juridique, la jurisprudence et les procédures. Les parties prenantes sont souvent en opposition entre elles (exploitation minière x forestière x biodiversité).

7G - *Lignes directrices sur l'exploitation minière et la biodiversité – Résumé*

Cette orientation « Mines et Biodiversité » sud-africaine décrit des stratégies clés de gestion des impacts associés à l'activité minière. Une EIES solide doit permettre de quantifier les impacts potentiels de façon à rendre plus efficace la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, réduire, restaurer, compenser). L'orientation dégage les six principes du succès : 1) appliquer le droit existant ; 2) Utiliser la meilleure information disponible ; 3) Impliquer les parties prenantes à fond ; 4) Utiliser les meilleures pratiques pour effectuer l'EIES ; 5) Concevoir des programmes de gestion environnementale respectant la hiérarchie des mesures d'atténuation ; et 6) Assurer la mise en oeuvre et la gestion adaptative des programmes de gestion environnementale

7H - *Lignes directrices sur l'exploitation minière et la biodiversité – 2013*

Description détaillée des principales stratégies de gestion des impacts environnementaux dûs à l'activité minière et mise en oeuvre des six principes du succès.

7I - *Lignes directrices sur l'exploitation minière et la biodiversité – Poster*

Graphique d'appui au *South African Mining and Biodiversity Guideline* incluant une représentation de la hiérarchie des mesures d'atténuation.

7J - *Lignes directrices sur l'exploitation minière et la biodiversité en Afrique du Sud - Un document de travail*

Cet article fournit une analyse des relations entre l'industrie minière et la conservation de la biodiversité. Les principales conclusions en sont que la planification environnementale systématique est un outil puissant, que le secteur minier se montre de plus en plus sensible et réceptif aux questions de conservation de la biodiversité, et que le droit sud-africain rend la prise en compte des aspects de biodiversité obligatoire dans toute prise de décision ou action, ce qui rend la planification environnementale systématique importante pour l'industrie minière.

7K - *Nouvelle loi sur les zones protégées de Mozambique de 2013*

La nouvelle loi sur les zones protégées de Mozambique « établit les principes fondamentaux et les règles de protection, de conservation, de restauration et d'usage durable de la biodiversité dans les zones de conservation,

ainsi qu'un cadre de gestion intégrée pour le développement durable du pays » La loi met l'accent sur les principes du legs écologique, de l'égalité, des partenariats public-privé, de responsabilité environnementale et de précaution, et de développement socio-économique.

7L - Responsabilité sociale des entreprises et le développement en Afrique

Cet article attire l'attention sur l'échec de stratégies ayant mené à l'adoption de mesures au nom de la RSE qui ne répondaient pas aux causes des problèmes qui étaient à leur origine. Aucune mesure de RSE ne pourra corriger des problèmes structurels spécifiques à un pays et profondément enracinés.

8. Inclure le financement de la conservation dans les accords miniers

Tout bien considéré, les droits et les responsabilités de l'industrie extractive – minière, pétrolière et gazière – sont fixés par l'Etat. Une convention minière peut donc jouer un rôle central pour déterminer si des ressources (et lesquelles) générées par des opérations minières peuvent être réservées à la conservation.

A partir des discussions sur les normes internationales, notamment la NP6 de la SFI, et sur les évolutions récentes dans plusieurs pays d'Afrique, les participants formeront des groupes de travail pour analyser les lectures d'appui de cette Séance et proposer des éléments de lignes directrices permettant d'intégrer la conservation de la biodiversité et le financement de la conservation dans les conventions minières. Ces éléments pourront éventuellement être inclus dans une stratégie pour les membres du CAFE ou constituer les fondements d'une directive ou d'une politique du CAFE.

Lors de cette analyse, les participants devront tenir compte de la superposition de droits et de devoirs d'utilisation des sols souvent concédés par les diverses administrations – accès aux minerais, exploitation du bois, chasse, droits sur l'eau, développement agricole et construction de routes.

Lectures d'appui

8A - Convention Type de Développement Minier – Résumé

La convention type de développement minier (MMDA) est un outil destiné à mieux comprendre les accords miniers en vue d'obtenir des textes plus équitables pour les états et des conditions d'investissement plus stables pour le secteur minier.

8B - Convention Type de Développement Minier – Brochure

Ce livret du MMDA fournit un modèle facilitant les négociations de conventions minières plus équitables.

8C - MMDA Example – Liberia

Modèle de MMDA appliqué à une convention signée entre le Liberia et China-Union Mining Co. pour l'extraction de minerai de fer dans la Chaîne du Bong.

8D - MMDA Example - Zambia

Modèle de MMDA appliqué à une convention signée entre la Zambie et Konkola Copper Mines PLC pour plusieurs opérations minières situées dans la ceinture du cuivre et dans la province de Lusaka.



Exemples et défis

9. Études de cas situés hors d'Afrique

Il y a beaucoup à apprendre avec les efforts de promotion de la conservation de la biodiversité dans le secteur minier hors d'Afrique. Cette Séance comporte deux cas latino-américains (voir études à la fin du manuel), un cas situé en Europe et un dernier au Moyen-Orient.

Lectures d'appui

9A - Les cas de industries extractives de l'Amérique Latine

Cinq courts résumés sur le rôle des fonds environnementaux dans les contreparties minières et la compensation en Amérique latine.

9B - Le Russe South Stream Offshore Pipeline

Résumé non technique de l'EIES du gazoduc sous-marin de la Mer Noire en Russie et de son terminal terrestre : contexte environnemental et social, impacts environnementaux et sociaux potentiels, analyses de projets alternatifs, stratégies d'atténuation...

9C - Yémen - Plan d'action pour la biodiversité

Plan d'action pour la diversité préparé pour l'usine de liquéfaction de Balhaf Harbour dans le Golfe d'Aden. Ce plan inclut une évaluation de la biodiversité existante, la description du projet et de ses impacts potentiels. Il souligne les engagements de YLNG en faveur de la conservation de la biodiversité et décrit les stratégies de suivi et de compte-rendu.

10. Etude de cas – Le projet de biodiversité du Delta du Niger

Le site minier le plus fameux – certains diraient le plus infâme – d’Afrique est probablement celui du Delta du Niger. Certaines estimations le placent au premier rang des créateurs de revenus du continent, mais seule une part congrue de cette richesse est consacrée à la conservation. Le PNUD a donc mis en oeuvre un projet FEM pour impliquer les compagnies pétrolières et gazières de la région dans la conservation de la biodiversité. Tout juste lancé, ce projet prévoit la création d’un fonds fiduciaire pour la biodiversité locale.

Vidéos d’appui

Vidéo C - *Coastal pollution fears after Nigeria oil spill*

Vidéo D - *Oil pollution in the Niger Delta*

Lectures d’appui

10A - Le projet FEM de biodiversité du Delta du Niger

Tableau du Fonds Mondial pour l’Environnement (FEM/GEF) montrant les sources et les montants des financements accordés au Projet de biodiversité du Delta du Niger

10B - Formulaire d’identification de projet du Projet de biodiversité du Delta du Niger

Formulaire d’identification de projet (PIF) du Projet de biodiversité du Delta du Niger : volets, cohérence avec le FEM et les priorités nationales, risques et justification de la demande de fonds du FEM.

10C - UNDP Document du projet pour la biodiversité du Delta du Niger

Description du projet pour la biodiversité du Delta du Niger et comment il va atteindre son objectif de "intégration de les priorités de la gestion de la biodiversité dans les politiques et les activités de développement du secteur du pétrole et du gaz". Le document traite des risques, des hypothèses, le suivi, l’évaluation, le budget et le cadre juridique associé au projet en détail.

10D - Collaboration de l’USAID avec l’industrie extractive en Afrique

Analyse des opportunités collaboration de l’USAID avec l’industrie extractive sur des questions de biodiversité. Méthodes d’analyse des risques et des impacts potentiels, acteurs et organisations du secteur minier, questions de biodiversité, gouvernance, argumentaire des entreprises pour la conservation de la biodiversité.

10E - Groupe Banque Mondiale dans le secteur des industries extractives

Le Groupe Banque Mondiale conçoit des programmes associant les ressources minières au développement économique dans la chaîne de valeurs. Cet objectif se traduit par des programmes de financement et des partenariats avec des organisations d’assistance technique pour améliorer la gouvernance et l’efficacité de l’exploitation elle-même.

10F - Note des stratégies des industries extractives de UNDP

La gestion du secteur extractif (pétrolier, gazier et minéral) constitue à la fois un grand défi et une opportunité pour les pays en développement. C’est la conception et la mise en oeuvre d’un grand éventail de politiques qui détermineront si un pays arrivera à consacrer le fruit des ressources extractives au développement durable pour tous. Cette article propose une stratégie du PNUD pour aider les pays riches en ressources minières à concevoir et à mettre en oeuvre de telles politiques.

11. Les défis que doivent relever les membres du CAFÉ

Les membres du CAFÉ participant à l'atelier auront ici l'occasion de présenter les défis auxquels ils sont confrontés dans leur pays d'origine pour créer et renforcer des structures de financement de la biodiversité capables de collaborer avec l'industrie minière. Les lectures d'appui fournissent un échantillon d'évolutions récentes dans plusieurs pays africains dont on peut tirer certains enseignements utiles.

Lectures d'appui

11A - Le cas de la Fondation Madagascar

La Fondation Madagascar examine ici l'efficacité des fonds fiduciaires en matière de financement de la conservation. Le fonds de dotation avait accumulé un montant total de plus de 50M USD, dont à peine plus de 13 M avaient été décaissés à l'heure de la publication. Le gouvernement malais a créé des fonds d'amortissement pour conférer plus de sécurité aux initiatives de financement de la biodiversité, parmi lesquels la création d'une administration des parcs nationaux. Les principaux enseignements concernent l'obtention de l'appui des gouvernements locaux le plus en amont possible, la mise en place d'une forte structure de gestion et d'un plan solide de levée des fonds.

11B - Le Fonds de Dotation EAMCEF - Levée de fonds

Le fonds de dotation pour la conservation de l'arc oriental de la Tanzanie présente ici ses stratégies de levée de fonds et de mobilisation de ressources.

11C - Plan d'affaires stratégique du Fonds d'investissement en Environnement de la Namibie

Plan d'affaires du Fonds d'Investissements en Environnement (EIF) : aperçu de l'établissement, comment passer des objectifs et des stratégies à la mise en oeuvre, comment mobiliser les ressources nécessaires, parties prenantes à l'EIF, gestion et gouvernance de l'EIF.

11D - Création d'un Fonds Fiduciaire pour l'Environnement au Mozambique

Cette étude de faisabilité d'un fonds fiduciaire pour l'environnement (FFE) au Mozambique examine le cadre juridique, réglementaire et financier de ce pays et recommande un plan de conception et de mise en oeuvre ad hoc.

11E - Prochaines étapes pour BIOFUND

Un FFE nommé BIOFUND a été créé en 2009, à la suite de l'étude de faisabilité mentionnée ci-dessus. Ce document fait le point sur la situation de BIOFUND et sur les prochaines étapes de sa mise en oeuvre.

11F - Directives opérationnelles pour l'engagement du secteur privé de IUCN

L'IUCN cherche à collaborer avec des entreprises en vue de « créer un monde juste qui valorise et conserve la nature ». Elle apporte aux entreprises ses connaissances reconnues en matière de conservation des ressources, sa forte réputation et son réseau de portée mondiale. Les Directives pour un engagement du secteur privé proposent douze principes de partenariats éthiques et pratiques avec des entreprises, en soulignant les aspects de transparence et de participation des parties prenantes.

12. Les approches des membres du CAFE auprès de l'industrie extractive

Lors de cette séance de clôture, les participants exploreront les approches que les membres du CAFE pourraient adopter face à l'industrie minière. Les discussions des séances préalables et les lectures d'appui pourront alimenter la formulation de ces approches, qui pourraient à leur tour déboucher sur de nouveaux programmes de travail pour le CAFE : orientations pour aborder les entreprises, observatoire des flux d'IDE vers le secteur minier africain, intensification de l'utilisation d'outils tels que les contreparties de la biodiversité et conservation vérifiée dans toute l'Afrique.

Lectures d'appui

12A - Les industries extractives et les sites naturels du patrimoine mondial

L'UNESCO a vérifié qu'une bonne partie des sites du Patrimoine mondial subissent ou subiront une pression minière due à la présence de gisements minéraux ou de combustibles fossiles dans leur périmètre ou à proximité de celui-ci.

12B - Gouvernance des industries extractives en Afrique

Les ressources minières sont des sources importantes de revenus pour le développement dans les pays africains, mais nombreux sont les états qui ne réussissent pas à transformer cette manne en progrès socio-économique. On attribue souvent cet échec à un manque de capacité pour mener à bien cette activité, mais les informations sont rares sur la quantité d'aide attribuée au renforcement des capacités de levée de fonds destinés au développement. Ce rapport établit une ligne de base du montant des contributions étatiques à l'amélioration de la gouvernance des projets miniers.

12C - RedLAC - Mécanismes de mobilisation des ressources

Le RedLAC cherche à intensifier la mobilisation de ressources pour la conservation faite par des fonds environnementaux. Ce texte décrit le cadre juridique de la mobilisation de ressources, en mettant notamment l'accent sur les Objectifs d'Aichi n° 11, 15 et 21 et sur la Convention sur la stratégie de mobilisation de ressources pour la diversité biologique (dérivée des articles 20 et 21 de la CBD sur la nécessité d'un mécanisme de levée de fonds). Le texte examine les sources traditionnelles de financement, les besoins en mobilisation et les sources innovantes de financement dans le cadre ci-dessus.

12D - RedLAC - Stratégies de Gouvernance

Une gouvernance responsable et efficace est indispensable à la création et à la gestion d'un fonds environnemental (FE) réussi. Une bonne gouvernance est une gouvernance visible, responsable, et qui implique activement les parties prenantes. Le RedLAC détaille les préalables du succès des fonds environnementaux et de leurs stratégies et fournit à la fin du texte des études de cas de gouvernance de FE.

12E - RedLAC - Stratégies de Levée de Fonds

Description par le RedLAC des défis et des opportunités d'une levée de fonds moderne, des étapes successives de la captation de ressources par les FE, du développement des capacités institutionnelles et des instances de supervision, suivie par des études de cas, des exercices en atelier et des enseignements pratiques.

Études de cas

L'impact de la biodiversité en offset: les partenariats avec les industries extractives en Colombie

1. Vue d'ensemble de la biodiversité colombienne

La Colombie est considérée comme l'un des pays mégadivers du monde, son territoire d'à peine 0,22% de la surface terrestre abritant près de 10% des espèces actuellement connues sur Terre. C'est le premier pays en espèces d'oiseaux (1 889 espèces) et d'amphibiens (763 espèces), et il est aussi riche en mammifères (479 espèces)¹. Le pays abrite aussi près de 40 000 espèces végétales, soit 15% de la biodiversité mondiale.

Suite à la déforestation et à la transformation non durable de l'usage des sols, la biodiversité colombienne diminue à un rythme alarmant. Les principales causes de la déforestation sont l'agriculture, les projets d'infrastructure, les migrations internes, l'extraction minière, l'exploitation forestière légale et clandestine et les feux de forêt. L'expansion de l'élevage bovin est le principal moteur de la déforestation et de la transformation de l'utilisation des sols. En cinquante ans, la surface agricole consacrée à l'élevage est en effet passée de 14,6 à 39 millions d'hectares.

Selon le cinquième rapport national sur la biodiversité colombienne², rédigé à l'intention de la Convention sur la diversité biologique, les autres menaces contre la biodiversité sont la diminution, la perte ou la dégradation des écosystèmes et des agro-écosystèmes locaux, les espèces envahissantes, la pollution de l'eau et le changement climatique.

¹ Système national d'informations sur la biodiversité de Colombie : <http://www.sibcolombia.net/web/sib/cifras>

² http://www.co.undp.org/content/colombia/es/home/library/environment_energy/v-informe-nacional-de-biodiversidad-de-colombia-ante-el-convenio/

L'analyse environnementale du pays élaborée par la Banque Mondiale estime le coût de la dégradation de l'environnement en Colombie à 3,5% du PIB (inondations, glissements de terre et érosion des sols compris).

2. Les partenaires

2.1 Le Fondo Accion

Le Fondo para la Accion Ambiental y la Niñez (Fondo Accion) est une fondation colombienne privée à but non lucratif créée en 2000. Sa mission est de promouvoir des changements durables de la société colombienne dans deux domaines : (i) la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la protection des services écosystémiques, et (ii) la protection et le développement de l'enfance vulnérable, notamment de la petite enfance.

Le Fondo Accion possède une solide expérience en administration financière, gestion de programmes et finance de la conservation, ce qui inclut la création et la gestion de fonds de dotation, d'amortissement ou renouvelables et la conception de mécanismes financiers innovants pour la conservation.

Le Fondo Accion appuie la mise en oeuvre de projets portés par la société civile en partenariat avec les autorités environnementales locales, le secteur privé, les ONG internationales et le gouvernement national. Il intervient généralement au second plan, en fournissant son appui en matière technique, administrative et de renforcement des capacités institutionnelles. Le Fondo Accion a récemment entrepris de mettre en oeuvre directement un certain nombre de programmes et de projets.

2.2 AngloGold Ashanti (AGA)

AngloGold Ashanti (AGA) est un des plus grands producteurs d'or du monde. Son siège est situé à Johannesburg, en Afrique du Sud. Sa filiale colombienne, AGA Colombia, a commencé ses activités en 2003. Au mois d'août 2014, son portefeuille incluait six sites d'exploitation en Colombie, dont certains en exploitation et d'autres en phase d'études.

AGA Colombia souhaite développer des programmes et des projets allant au-delà du cadre juridique et environnemental colombien obligatoire. Elle a l'intention de mettre en place des initiatives à long terme de promotion des meilleures pratiques d'exploitation minière et de conservation de la biodiversité.

3. Le partenariat entre Fondo Accion et AGA Colombia

De 2010 à 2014, AGA Colombia et Fondo Accion ont uni leurs efforts pour développer trois projets :

1. Le fonds du bassin du Coello ;
2. Le programme d'exploitation minière responsable et de développement régional ;
3. La stratégie de compensation de la biodiversité de Gramalote.

Les deux premiers sont conçus selon le modèle traditionnel du partenariat entre un bailleur privé et un fonds environnemental, dans lequel le premier fournit un capital dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et le second crée un compte individuel pour le don, gère les fonds, sélectionne et finance les projets des ONG ou des associations locales et rend des comptes au donateur. Le FE intervient donc comme une organisation de second plan.

Le troisième projet est un exemple des nouveaux rôles des FE : dans le projet Gramalote, le Fondo Accion est chargé d'élaborer la stratégie d'atténuation des impacts sur la biodiversité du site de Gramalote, une des mines d'or d'AGA Colombia située dans la région d'Antioquia. Il s'agit donc d'une relation contractuelle entre l'entreprise et le FE.

3.1 Le fonds du bassin du Coello (CRB-f)

Le Fonds du bassin du Coello (CRB-f) est destiné à intensifier la gestion des ressources en eau par la population du bassin de la rivière Coello. Le Fondo Accion et AGA Colombia ont signé un protocole d'entente prévoyant la mise en oeuvre et la gestion d'un fonds d'amortissement, le CRB-f, destiné à financer des projets portés par des ONG locales et des associations du bassin du Coello, une rivière coulant dans le département andin de Tolima. La contribution financière d'AGA Colombia s'est élevée à 265 000 USD.

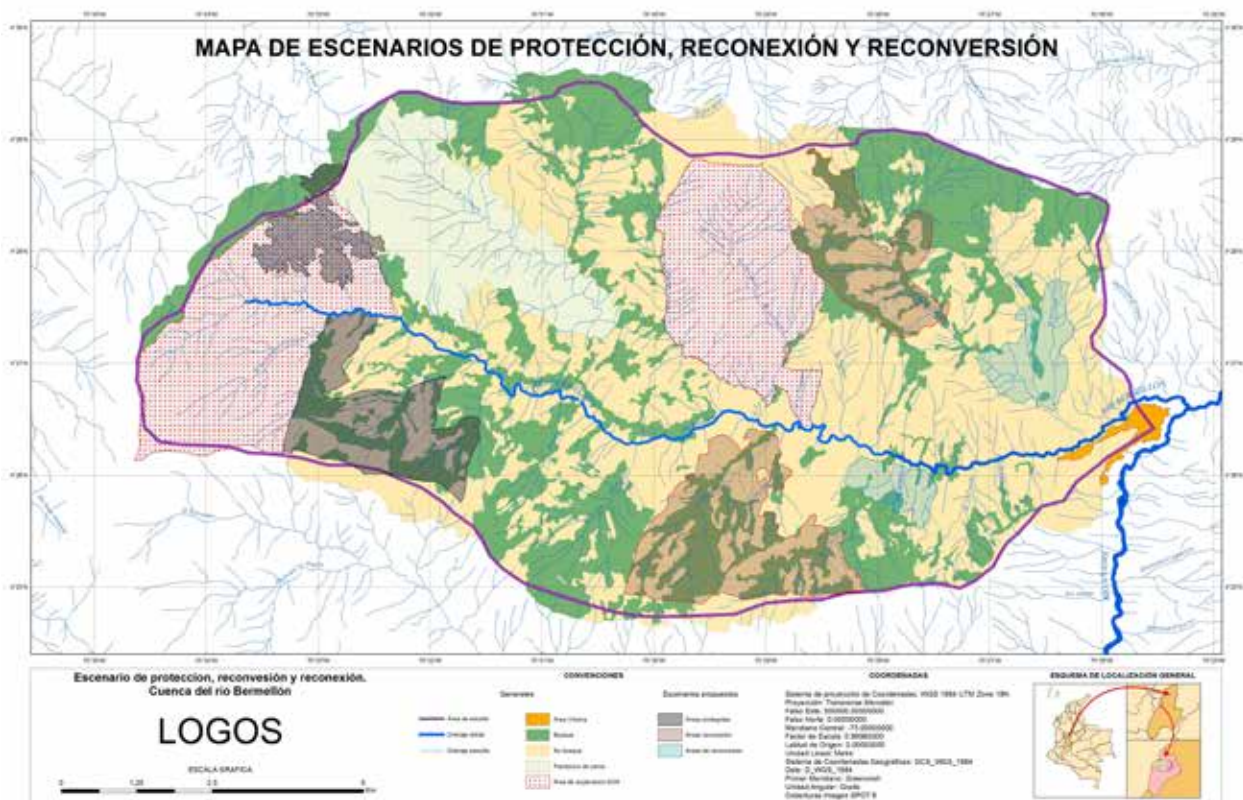


Figure 1 : Département de Tolima, Bassin de la rivière Coello

Le Fondo Accion a mis en place un processus d'analyse et de consultation des parties prenantes ainsi qu'un appel à projets. La consultation ayant révélé que la gestion de l'eau était un domaine considéré comme essentiel par les organisations locales, dix projets ont été sélectionnés et financés. Ces projets concernent la diminution de la pollution et l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Le Fondo Accion a fourni son assistance technique à tous les niveaux des projets, assuré le suivi-évaluation de la mise en oeuvre et élaboré les rapports destinés au bailleur, y compris des entretiens vidéo avec les bénéficiaires.

Les principaux résultats du Fonds du bassin du Coello sont les suivants :

- Système pilote de recyclage de l'eau en aquaculture ;
- Sept réservoirs d'eau et systèmes d'irrigation efficaces dans des fermes ;
- Quarante-cinq biodigesteurs à usage domestique ;
- Assainissement par fosses septiques ;
- Quatre-vingt-douze stations de traitement d'eau ;
- Reforestation avec des espèces locales des alentours des sources et des cours d'eau ;
- Amélioration des systèmes de production dans cinq fermes (avec principes de gestion de l'eau et de conservation de la biodiversité)
- Confiance accrue entre les organisations locales et AGA Colombia.

3.2 Le programme « Mine responsable et développement régional »

A la suite du succès de la mise en oeuvre du CRB-f, AGA Colombia a décidé de renouveler son partenariat avec le Fondo Accion en 2012, par un second don de 880 000 USD destiné à créer un fonds d'amor-

“ Ce projet est destiné à améliorer les performances sociales, économiques et environnementales des mines artisanales en Colombie ”

“ Le projet vise à créer des impacts nationaux par des actions de renforcement de capacités et de transformation des politiques ”

tissement pour lier l'exploitation minière responsable et le développement régional. Une fois encore, ces fonds provenaient des engagements de la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise. Deux projets sont en voie d'implantation :

3.2.1 Projet 1 : Développement d'incitations de marché et formalisation des mines artisanales et de petite taille

Ce projet est destiné à améliorer les performances sociales, économiques et environnementales des mines artisanales en Colombie. En mars 2013, le Fondo Accion a sélectionné un dossier présenté par l'Alliance pour une mine responsable (ARM), une organisation mondiale indépendante créée pour la promotion de l'équité et du bien-être des communautés minières artisanales ou de petite taille. L'ARM souhaite incorporer les meilleures pratiques environnementales et sociales et formaliser les organisations minières artisanales et de petite taille (ASMO) en Bolivie, en Colombie et au Pérou. Le don fourni par le Fondo Accion dans le cadre du programme Mine responsable et développement régional se concentre sur les ASMO colombiennes. La formalisation est obtenue par la voie de la certification de l'or selon les normes « filière équitable » et « fairmined ». Les rôles de l'ARM incluent :

- Le renforcement des capacités des organisations locales et des consultants spécialisés pouvant intervenir en appui aux mineurs artisanaux et de petite taille ;
- L'appui aux ASMO pour la formalisation et la mise en oeuvre de meilleures pratiques sociales et environnementales ;
- La liaison entre les ASMO et les marchés formels, et la promotion de la demande et de la visibilité de normes certifiées de filière équitable et « fairmined » de l'or ;
- Le renforcement du Réseau de l'ARM pour une mine responsable, destiné à améliorer la gestion de la connaissance, la coordination entre les parties prenantes, les enseignements tirés en matière de formalisation des ASM en Amérique latine et la vue d'ensemble de la situation complexe de la filière de l'or.

Le Fondo Accion apporte un appui technique et administratif à l'ARM, se charge du suivi-évaluation du projet et rend compte des progrès au bailleur.

Au terme de la première année, l'ARM a sélectionné - après les vérifications préalables d'usage - trois ASMO situées dans le département de Bolivar, dans le nord de la Colombie. Après avoir déterminé une ligne de base, l'ARM a lancé le projet de formalisation menant à l'adoption des meilleures pratiques minières et environnementales sur ces trois sites.

Le projet vise à créer des impacts nationaux par des actions de renforcement de capacités et de transformation des politiques. L'adoption de meilleures pratiques environnementales se déroulera dans trois petits sites des contreforts des Andes, dans le département de Bolivar.

3.2.2 Projet 2 : De l'eau pour Cajamarca

Ce projet conçu par Fondo Accion est destiné à la mise en place d'une approche de gestion intégrée des principaux micro-captages du bassin du Bermellon, situé dans la zone d'influence de la mine de La Colosa. Ces captages fournissent l'eau de la population de la ville de Cajamarca, dans le département de Tolima. Les sources d'eau seront protégées et la conservation de la biodiversité sera renforcée par la création de zones protégées, la restauration des habitats naturels et la reconversion des activités traditionnelles d'élevage bovin par des systèmes agricoles moins nuisibles à l'environnement.

Le Fondo Accion portera directement le projet, en se fondant sur son expérience du projet « Conversion à l'élevage bovin durable en Colombie », financé par le FEM. Après une sélection des sites d'intervention fondée sur des critères environnementaux, sociaux et de productivité, le Fondo Accion publiera un appel à projets auprès des éleveurs intéressés. Fondo Accion assurera le suivi-évaluation des progrès réalisés par les bénéficiaires pendant toute la durée de vie du projet.

Le Fondo Accion a préparé un plan d'intervention détaillé comprenant des cartes de la couverture foncière et de l'utilisation actuelle des sols. Enfin, une enquête générale sur les intérêts des exploitants agricoles a permis d'identifier la population cible de cette intervention.

3.3 Développement d'une stratégie d'offsets de la biodiversité pour la mine de Gramalote

Le Fondo Accion, AngloGold Ashanti et Gramalote Colombia Limited ont signé un troisième accord en 2012 pour élaborer la stratégie de compensation de la mine de Gramalote. Cet accord a été rendu possible par l'existence préalable d'une étude de faisabilité d'un plan d'offset, réalisée selon la méthode du BBOP (*Business and Biodiversity Offsets Program*) en collaboration avec Forest Trends et la Wildlife Conservation Society. Le projet se situe dans la région d'Antioquia, dans les Andes centrales de Colombie.

Le Fondo Accion administre les fonds alloués par AGA et Gramalote Colombia Limited et a signé des contrats en ce sens avec Conservation International Colombia, la Wildlife Conservation Society et Forest Trends ; ces trois partenaires techniques sont chargés d'effectuer le travail de terrain et de concevoir la stratégie. Le montant de l'accord est de 645 000 USD.

Le montage interne du partenariat est le suivant :

- Conservation International Colombia est chargé de préparer la composante répondant aux exigences contenues dans le *Handbook for Environmental Offsets*, un ensemble de politiques adoptées par le ministère colombien de l'Environnement pour orienter le développement de ces stratégies par les entreprises ;
- La Wildlife Conservation Society et Forest Trends sont chargés d'élaborer la stratégie selon les normes du BBOP. La conformité envers les normes BBOP et la norme de performance NP6 sont des exigences de la Société Financière Internationale (SFI), auprès de laquelle les entreprises ont l'intention de solliciter des fonds.

La stratégie de compensation telle que la demande le *Handbook* a été achevée, y compris en matière de valorisation des services écosystémiques. La stratégie d'offset selon les principes du BBOP et de la NP6 sera prête en septembre 2014. La stratégie de Gramalote a été choisie par l'Agence nationale des Licenses environnementales (ANLA) comme étude de cas pilote pour le *Handbook*.

4. Historique du partenariat et pistes pour le futur

4.1 Contexte

En 2009, alors que les opérations d'extraction d'or de la Colosa, dans la région andine de la Colombie, n'en étaient qu'à la phase de prospection, l'entreprise devait déjà faire face à de fortes critiques d'ONG et de groupes locaux. AGA Colombia a donc recherché des partenariats avec des ONG environnementales nationales pour faire face à cette crise d'opinion publique. L'entreprise a aussi cherché à s'approcher de parties prenantes locales pour obtenir les licences sociales nécessaires à l'exploitation de la région.

Après avoir analysé plusieurs ONG environnementales intervenant en Colombie, les responsables d'AGA firent porter leur choix sur Fondo Accion, dont le réseau d'ONG et d'associations locales et l'expérience d'allocation de ressources à des projets locaux leur semblait le mieux convenir à leurs besoins. L'entreprise a aussi analysé le système de contrôle de qualité du Fonds (qui avait reçu une certification ISO 9001).

De son côté, le Fondo Acción a lui aussi procédé, avec l'aide d'un bureau de conseil colombien spécialisé dans la réputation des entreprises, la communication stratégique et la gestion de crises, à une étude des caractéristiques d'AGA dont il est ressorti que :

- AGA était certifiée ISO 14001 ;
- L'entreprise possède des systèmes de gestion environnementale certifiés ;
- AGA a participé à la Global Reporting Initiative ;
- L'entreprise était membre du Conseil international des Mines et des Métaux (ICMM, 2001), créé pour améliorer les performances de développement durable de l'industrie minière et des métaux. Parmi ses membres se trouvaient 21 entreprises minières, 33 associations minières nationales et régionales et des associations mondiales de matières premières.

En novembre 2009, le vice-président au Développement durable et à la Régulation d'AGA s'est réuni avec le conseil de Fondo Accion pour lui proposer la création d'un fonds ou d'un compte indépendant qui serait administré par le Fonds sur des ressources de la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise.

“ Le Fondo Acción a lui aussi procédé, avec l’aide d’un bureau de conseil colombien spécialisé dans la réputation des entreprises ”

Cette proposition a déclenché une discussion sur les risques de réputation associés à la constitution d’une relation formelle avec une entreprise minière. Le conseil a recommandé une visite de terrain sur le site du projet et d’autres opérations d’AGA en Amérique latine, ainsi que des consultations auprès d’autres ONG environnementales colombiennes.

Le partenariat a finalement été approuvé par le conseil directeur en décembre 2009, qui a été sensible aux arguments suivants :

- La nature du fonds indépendant proposé correspondrait à la mission de Fondo Accion et bénéficierait les organisations de la société civile et leurs projets;
- Le fond serait intégralement financé par AGA et sa taille serait raisonnable. Un premier engagement de taille réduite (moins de 300 000 USD) permettrait de lancer une phase d’essai et d’établir la confiance entre les parties ;
- La contribution de l’entreprise s’inscrirait dans sa stratégie et son budget de responsabilité sociétale et serait complètement indépendante de ses obligations légales à l’égard de ses projets miniers dans la région ;
- La gouvernance du fonds indépendant serait confiée à un comité technique contrôlé par des représentants du Fondo Accion ;
- Le nouveau fonds aurait le statut de compte individuel et serait régi par les procédures du Système de contrôle de qualité du Fondo Accion ;
- Le contrat juridique liant AGA au Fondo Accion inclurait des clauses de sortie permettant à ce dernier de quitter le partenariat en cas de non-respect de la part de l’entreprise ;
- L’accord permettrait au Fondo Accion de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie soignée de communication.

Les résultats positifs obtenus lors de cette première relation ont mené à deux autres collaborations entre AGA et le Fondo Accion.

4.2 Défis et attentes

Le Fondo Accion a tiré des enseignements précieux et acquis de nouvelles capacités grâce aux partenariats avec AngloGold Ashanti. Ce partenariat durera au moins jusqu’au terme des deux projets en cours (le programme Mine responsable et la stratégie pour les offsets de la biodiversité). De nouvelles opportunités pourraient surgir, notamment en matière de compensation de la biodiversité et de programmes de développement social, si les projets de La Colosa et de Gramalote voient le jour.

Études de Cas

Les industries extractives et la viabilité financière des aires protégées en Bolivie

1. Vue d'ensemble de la biodiversité en Bolivie

La Bolivie est un des pays les plus divers du monde en matière biologique et culturelle. Avec ses vastes écosystèmes forestiers secs et humides, plus de 20 000 espèces végétales (Ibisch & Beck 2003), 45% de tous les mammifères d'Amérique du Sud (Herzog 2003), 356 espèces de mammifères (Salazar & Emmons 2003) et plus de 200 espèces d'amphibiens, le pays se caractérise par l'excellent état de conservation de ses écosystèmes.

Depuis l'adoption des premières lois de protection de la faune au XIXe siècle, les politiques de conservation ont rapidement évolué : création du premier parc national au milieu du XXe siècle, adoption de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU (CDB), formulation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la conservation de la biodiversité, couverture de protection de 16% du territoire (Ibisch 2003).

L'accélération de la croissance économique et le développement sont néanmoins à la source de graves conflits. Les menaces pesant sur les écorégions les plus sensibles (migration des populations andines vers les forêts de plaine, croissance de l'agriculture, intensification des activités pétrolières et gazières, déforestation, changement climatique) constituent autant de défis de conservation (Ibisch, P. L. 2005; Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004).

Le secteur le plus florissant est celui des hydrocarbures, rendu possible par l'existence de vastes gisements de gaz. Plusieurs gazoducs ont été construits à travers la forêt pour exporter ce produit, ouvrant des fronts de migration dans des régions restées vierges jusque-là grâce à l'absence de routes.

La gestion du Système national d'aires protégées (SNAP) est orientée, à tous les niveaux administratifs, par les politiques et les stratégies fixés dans un plan directeur (SERNAP 2013). La Constitution bolivienne reconnaît les espaces protégés comme un bien public appartenant au legs culturel et naturel du pays et remplissant des fonctions environnementales, culturelles, sociales et économiques du développement durable (CPE 2009, Art. 385).

L'objectif central du système bolivien d'aires protégées est de maintenir des échantillons représentatifs des provinces biogéographiques, par un ensemble de politiques et d'actions permettant de conserver la biodiversité en s'appuyant sur la participation des populations locales, au bénéfice des générations présentes et futures (D.S. 24781, Art. 13). Le système national des aires protégées est placé sous la tutelle d'un service national (SERNAP) chargé d'assurer la gestion intégrée des espaces nationaux protégés afin d'en conserver la biodiversité (D.S. 25158, Art. 3).



© Palé Zuppani

Il existe des aires nationales protégées dans 11 des 12 écorégions et dans 19 des 23 sous-écorégions identifiées en Bolivie. En tenant compte des aires protégées locales, toutes les écorégions et 22 sous-écorégions sont couvertes par le système bolivien des aires protégées (Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004).

2. Partenaires

2.1 La FUNDESNAF

La FUNDESNAF (Fondation pour le développement du système national d'aires protégées de Bolivie) est le fonds environnemental bolivien créé en 2000 en appui au SNAP pour la conservation des aires nationales, départementales, municipales et communautaires, de leurs zones tampon, et d'autres écosystèmes essentiels tels que les corridors et certains paysages présentant des besoins de gestion particuliers, tels que les territoires indiens et l'atténuation/adaptation aux changements climatiques.

Initialement créée sur des fonds gouvernementaux helvétiques et britanniques avec l'apport du Global Environment Facility (GEF), la FUNDESNAF a rapidement diversifié ses sources de financement grâce à des échanges dette/nature et à des fonds de compensation. Elle a aussi développé une large expérience en matière de renforcement des capacités en gestion intégrée des aires protégées. Cette tâche inclut les zones tampon du fait de l'obligation d'intégrer l'ensemble de la population bolivienne aux activités de la FUNDESNAF.

La mission de la Fondation est de contribuer au développement durable du système national d'aires protégées par la levée, la canalisation et la gestion de ressources financières et non financières destinées à la mise en œuvre de programmes, projets et activités intégrant tous les secteurs de la société bolivienne.

Pour accomplir sa mission, le Fonds met en œuvre quatre volets d'activités liées :

1. à la gestion et à l'ingénierie financière ;
2. à la levée durable de fonds ;
3. au renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la constitution de réseaux de coopération ;
4. à la mise en œuvre et à la consolidation de processus de conservation et de développement durable dans les aires protégées et leurs zones d'influence.



Plus spécifiquement, la FUNDESNAP s'attache à :

- Lever et canaliser des ressources financières et non financières pour les investir dans des opérations et des projets d'aires protégées au niveau national, régional et local, et structurer des systèmes et des mécanismes financiers permettant d'assurer la durabilité de ces processus.
- Administrer ses fonds propres et les fonds de tierces parties, conformément aux conventions respectives, et constituer des fonds fiduciaires avec des entités reconnues ou des structures juridiques en vue d'accomplir ses objectifs de manière efficace et efficiente.
- Renforcer les capacités de gestion des aires protégées nationales, régionales et locales ainsi que les juridictions spéciales prévues par la loi en vue d'atteindre les objectifs du Système national d'aires protégées.
- Etablir des accords de subventionnement et de cofinancement avec des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, nationales ou internationales, centralisées ou décentralisées, en vue d'accomplir les objectifs poursuivis par la Fondation et de maintenir son indépendance.
- Mettre en œuvre des actions techniques, économiques, financières et juridiques destinées à permettre le développement du SNAP, la réalisation des objectifs de la Fondation et les programmes et projets de son cœur de métier.
- Participer directement ou indirectement, aux côtés ou au sein d'autres organisations publiques, privées, avec ou sans but lucratif, pour fournir des services de conseil juridique ou financier à des tierces parties.
- Renforcer les capacités des principales parties prenantes à jeter les bases des divers processus appuyés par la Fondation.
- Promouvoir et appuyer des réseaux de coopération incitant au partage des responsabilités dans la recherche de la durabilité des diverses actions.

2.2 Gas Oriente Boliviano (GOB)

Gas Oriente Boliviano (GOB) possède et opère une partie du gazoduc traversant le pays pour livrer du gaz naturel à Cuiaba au Brésil. Le tronçon Río San Miguel–San Matias opéré par GOB relie la station San José de Chiquitos (à environ 100 km de la commune du même nom) à la ville frontalière de San Matias, où il se connecte au gazoduc de Gas Occidente qui conduit le gaz jusqu'à la centrale thermique de Cuiaba, dans l'état brésilien du Mato Grosso.

La construction du gazoduc a commencé en 1999 et s'est étendue jusqu'à l'année suivante. La mise en fonctionnement a eu lieu en mai 2002. GOB prétend que tous les aspects du projet, y compris la construction, les opérations et la maintenance sont conformes aux normes et aux règlements en vigueur en Bolivie. Il a produit de nombreux documents et accords indiquant que chaque phase du projet était sous supervision, inspection et évaluation permanentes (GOB s/d). GOB clame son profond engagement sociétal et son respect de la population locale et de l'environnement.

Des efforts en faveur de l'environnement et de la population

Par sa présence, l'entreprise s'efforce de produire des améliorations durables chez les populations avoisinantes et de réduire le plus possible les impacts du gazoduc sur l'écosystème sensibles.

L'entreprise déclare aussi avoir considérablement aidé les populations indiennes à obtenir les titres de propriété de leurs terres ancestrales et avoir contribué à la formation professionnelle de représentants de ces communautés.

Certifications

Début 2006, GOB a obtenu de BVQI les certifications ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001 pour son système de gestion intégrée du transport de gaz naturel (GOB 2009). Le renouvellement de ces certifications est en cours.

Dans le cadre du Projet intégré Cuiaba, qui réunit GOB, Pantanal Energia (EPE) et Gas Occidente Mato Grosso (GOM), un code de conduite fixant les règles d'interaction entre les parties prenantes et les institutions de la région a été établi (GOB s/d).

Le gazoduc

Le gazoduc est enterré à 1m de profondeur sur 95% de ses 362 km d'extension, et s'enfonce plus profondément au croisement des routes, des voies ferrées ou des cours d'eau. Les structures en surface n'existent qu'à l'emplacement des regards de mesure et des vannes. Les tubes mesurant 18 pouces de diamètre sont en acier API 5LX-65 à revêtement époxy (FBE) et protection cathodique. Leur débit est de quatre millions de m³/jour sans station de compression intermédiaire, à une pression maximale de 1440 psi. Sous compression, la capacité potentielle pourrait atteindre 8 millions de m³/jour. Le gazoduc possède 16 vannes principales de 18 pouces et trois vannes la-

“Par sa présence, l’entreprise s’efforce de produire des améliorations durables chez les populations avoisinantes et de réduire le plus possible les impacts du gazoduc sur l’écosystème sensibles”

térales de quatre pouces. Douze servomoteurs équipent les vannes principales pour couper le flux de gaz en cas de soupçon de fuite.

Autres installations

Les infrastructures de GOB incluent aussi :

- le centre de supervision et de contrôle de Santa Cruz de la Sierra, équipé d’un système SCADA de contrôle de données et de systèmes de télémétrie permettant un véritable contrôle en temps réel ; et
- deux stations de mesure, une station de réception du gaz à Chiquitos et une de livraison à la frontière du Brésil. Ces deux stations sont équipées de systèmes satellitaires de mesure et de télécommunication reliés au centre de contrôle de Santa Cruz de la Sierra.

3. Le partenariat de la FUNDESNAP et de GOB

A la fin des années 90, la Bolivie est entrée dans une nouvelle ère d’exploitation des hydrocarbures. Mais toutes les activités de prospection et d’extraction empiétaient d’une façon ou d’une autre sur des zones protégées. Malgré l’élaboration de règlements de préservation du patrimoine naturel, il n’existait ni concept ni méthode permettant d’associer les activités extractives dans les zones protégées à des politiques de compensation ou d’atténuation.

Le gazoduc Bolivie-Brésil était nécessaire, mais devait traverser des écosystèmes riches en biodiversité de la région du Chiquitano dans le sud-est du pays. Des aires protégées importantes récemment créées à Tucabaca (aire régionale) et San Matias (aire nationale) se trouvaient sur le tracé du pipeline.

Aucune forme de gestion de ces zones protégées n’était prévue à court terme, bien que le SERNAP, dont l’autorisation environnementale était nécessaire pour lancer la construction ait identifié le besoin de mettre en place une gestion de l’aire de San Matias. Des négociations furent donc entamées entre le SERNAP, le vice-ministère de l’Environnement et GOB.

Le vice-ministère de l’Environnement et GOB étaient peu enclins à financer le dispositif de gestion de l’aire de San Matias malgré l’insistance du SERNAP sur la nécessité et la responsabilité de l’entreprise en matière d’atténuation des impacts le long de ce gazoduc qui traverserait un des plus grands espaces protégés de Bolivie.

Après que le SERNAP eut démontré les impacts potentiels liés au gazoduc, GOB, conseillé par un consultant bolivien, accepta de financer les coûts de protection et de surveillance de la zone d’influence directe du pipeline, soit une servitude de 100 mètres sur toute l’extension du gazoduc située dans l’enceinte de l’aire naturelle de San Matias, mais pas les dépenses liées à l’administration de l’aire. Le SERNAP a alors élaboré un plan rapide, mais techniquement et financièrement sain, pour monter et assurer la durabilité de la structure de gestion des aires protégées de San Matias. Un budget initial de 350 000 USD et un fonds fiduciaire de 400 000 USD furent proposés à l’entreprise comme condition de la concession du permis de construction du gazoduc.

Ces montants étaient estimés à partir de l'expérience du SNAP et de projections de la création de plusieurs fonds fiduciaires futurs qui assureraient l'équilibre financier du SNAP. Cette stratégie incluait la création de la FUNDESAP et l'administration de plusieurs fonds fiduciaires.

En se fondant sur son expérience d'intégration du fonds fiduciaire de GOB pour l'aire de protection de San Matias et l'administration d'un portefeuille de huit comptes au sein du fonds fiduciaire du SNAP, la FUNDESAP s'efforce de créer de nouveaux fonds ou comptes dans le Fonds SNAP en appui au système national d'aires protégées.

En juillet 1999, un accord intervient entre le SERNAP et GOB par lequel cette dernière accepte de financer le budget bisannuel de l'aire de San Matias et de constituer la dotation du fonds. Un comité directeur (Consejo de Cuenta) réunit les représentants d'établissements scientifiques, d'ONG environnementales, du SERNAP et de la FUNDESAP et s'assure de la transparence et de la gouvernance de l'aire protégée.

En 2002, la gestion du fonds fiduciaire a été confiée à la FUNDESAP, qui l'a placé auprès d'une banque bolivienne. A la fin 2005, le comité directeur (constitué par le Musée national d'Histoire naturelle, le directeur de l'aire de San Matias, le SERNAP, la FUNDESAP et GOB) a décidé, sur une proposition de la FUNDESAP, de transformer la dotation San Matias en compte individuel du fonds fiduciaire international du SNAP, la gestion continuant à en être assurée par la FUNDESAP et son propre conseiller financier international. Depuis 2002, le fonds de dotation San Matias assure 20% des besoins financiers de l'aire protégée (alors qu'il ne devait financer que 5% de la surface). A l'heure actuelle, la FUNDESAP et le SERNAP cherchent à augmenter la dotation de San Matias.

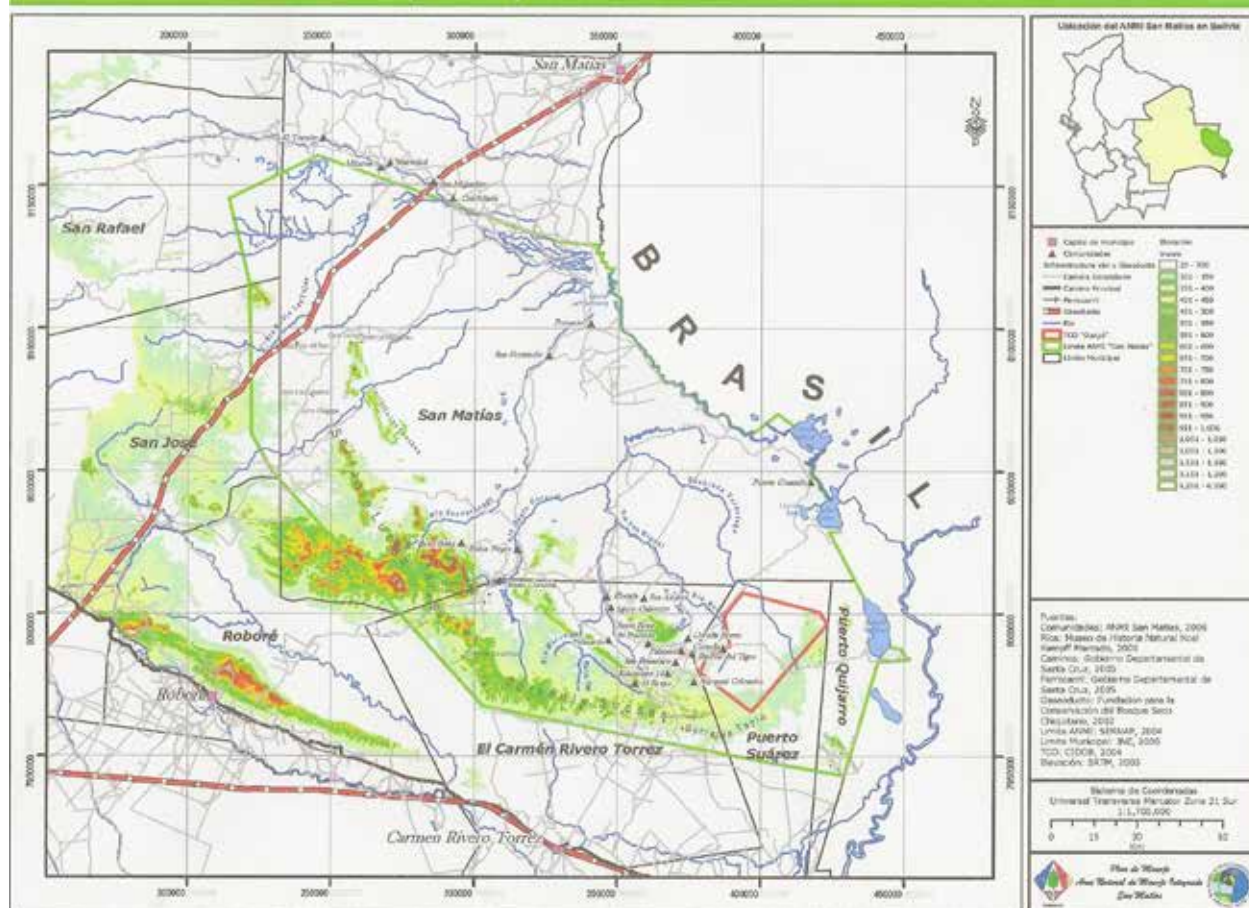
Le budget initial devait financer huit gardiens, leur formation et l'équipement essentiel à l'exercice de leurs fonctions. Un poste de garde était inclus, ainsi que les coûts généraux de fonctionnement. La dotation devait financer partiellement le budget global de l'aire protégée de San Matias.

3.1 Localisation

Le projet est situé dans l'aire naturelle à gestion intégrée de San Matias, le second espace protégé du système national bolivien par la taille.

L'aire de San Matias a été créée en 1997 avec une surface de 2 918 500 hectares. Elle est régie par le cadre juridique des aires protégées boliviennes. En 2008, les dix premières années d'expérience ont été traduites en un premier plan de gestion – protection et conservation, gestion des ressources naturelles et concertation – reflétant un large accord entre l'administration des espaces protégés et les parties prenantes locales, notamment les associations indiennes, les exploitants agricoles, les gouvernements municipaux, le département de Santa Cruz et des institutions spécialisées.

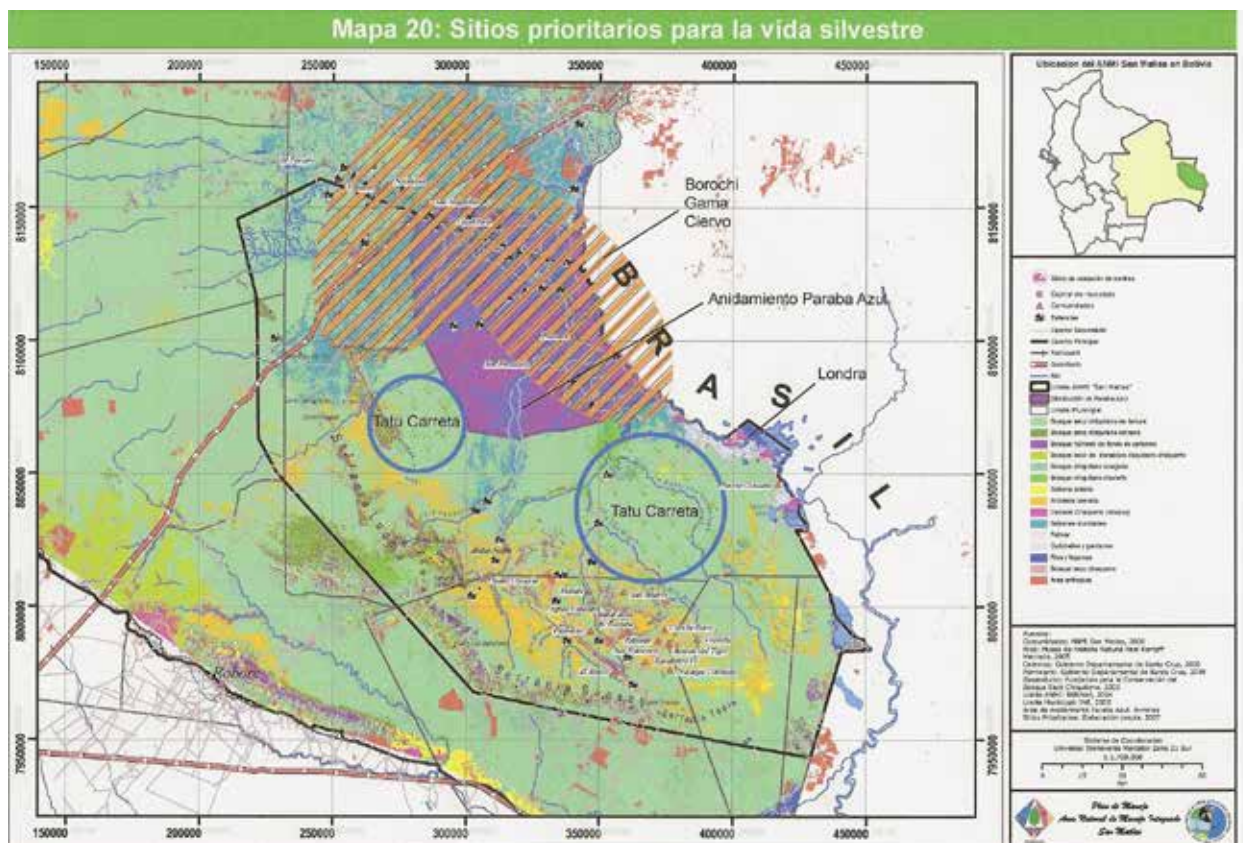
Mapa 1: Mapa Base del ANMI San Matias



Localisation de l'Aire naturelle à gestion intégrée de San Matias
(Source: SERNAP & CG ANMI San Matias 2009)

Les objectifs de la création de l'aire protégée de San Matias sont les suivants (Décret n°24734, 1997, Art. 3) :

1. Conservation de la forêt tropicale sèche couvrant 50% de la zone protégée.
2. Conservation des écosystèmes forestiers et de la savane arborée décidue du Sunsas, ainsi que des chaînes montagneuses avoisinantes n'appartenant pas à d'autres catégories du Système national d'aires protégées (SNAP). Ces zones présentent des spécificités biogéographiques, un endémisme important et des paysages d'une grande beauté.
3. San Matias possède une grande valeur touristique : site d'alimentation d'oiseaux aquatiques, beauté des paysages des grands lacs et des chaînes montagneuses, présence de grands mammifères, dont le tatou géant (*Priodontes maximus*), le cerf des marais (*Odocoileus dichotomus*) et la loutre géante (*Pteronura brasiliensis*).
4. Limitrophe du Parc national du Pantanal au Brésil, l'aire de San Matias offrira une connectivité à la faune et à la flore renforçant le potentiel de conservation des deux zones protégées et permettant la survie d'animaux et de processus biologiques qui nécessitent de grands espaces, tels que certains grands mammifères.
5. Promouvoir des activités de production conformes aux principes du développement durable et appuyer des initiatives de production à faible impact ayant valeur d'exemple.



Sites prioritaires de protection de la nature de l'aire protégée de San Matias
(Source : SERNAP & CG ANMI San Matias 2009)

Bien que l'aire de San Matias ne souffre pas directement de la prospection ou de l'exploitation d'hydrocarbures, la construction en 2002 du gazoduc reliant San Matias et Cuiaba et traversant le secteur nord-ouest de la zone, puis celle en 2003 d'un tronçon destiné à alimenter la mine voisine de Don Mario, ont affecté principalement la savane et partiellement les écosystèmes forestiers.

Outre les impacts environnementaux directs – déforestation le long du gazoduc et effet sur les cours d'eau – le pipeline est bordé par une route de servitude permettant la maintenance des installations mais permettant aussi le passage d'autres usagers. Les autres impacts potentiels sont les suivants :

- Impacts environnementaux
 - Déforestation
 - Pollution (eau et sol)
 - Diminution des populations végétales
 - Augmentation de la pression de chasse sur des espèces menacées
 - Dégradation de ressources naturelles
 - Progression de la frontière agricole et de l'exploitation forestière
- Impacts socioéconomiques
 - Invasion et croissance des communautés indiennes
 - Invasion foncière
 - Migration de populations exogènes augmentant la pression sur les ressources naturelles et intro-

duisant de nouveaux types et pratiques de production

- Mobilisation d'intérêts économiques aggravant des conflits fonciers existants
- Ouverture de nouvelles routes d'accès

GOB a mis en œuvre un projet d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux faisant l'objet de rapports semestriels remis à l'administration de l'aire protégée de San Matias. Malgré les restrictions d'accès et de servitude imposées et contrôlées par GOB, des activités forestières clandestines ont été détectées aux alentours de la mine de Don Mario.

3.2 Détails du Fonds

D'un montant de 400 000 USD, le Fonds fiduciaire GOB a été lancé dans le cadre de l'accord signé avec le SERNAP le 26 juillet 1999 en vue d'atténuer les impacts du gazoduc qui serait construit sur les terres de l'aire protégée de San Matias.

Objectifs de conservation du Fonds GOB :

- Contribuer à la protection générale de l'aire protégée de San Matias, notamment dans la zone d'influence du gazoduc.
- Etablir les conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan de protection de l'aire protégée de San Matias, notamment dans la zone d'influence du gazoduc.
- Assurer le contrôle permanent de la zone d'influence du gazoduc et notamment des impacts directs et indirects de sa construction et de son fonctionnement, y compris le contrôle des incursions, des établissements humains et de la colonisation foncière clandestine.

Montage financier du Fonds fiduciaire GOB

- Le Fonds fiduciaire GOB a été établi sur une dotation de 400 000 USD.

Parties impliquées dans l'administration et la gestion du Fonds GOB

- Accord entre GOB, le SERNAP et la FUNDESNAF confiant l'administration du Fonds GOB à la FUNDESNAF.
- Comité directeur du Fonds fiduciaire GOB : GOB, SERNAP, FUNDESNAF, Fundación Amigos de la Naturaleza (FAN), Musée national d'Histoire naturelle Noel Kempff Mercado.

Durée

- Indéfinie.

En août 2002, l'administration des ressources du Fonds fiduciaire GOB a été transférée à la FUNDESNAF après un appel d'offre ayant réuni plusieurs soumissionnaires spécialisés dans la gestion de fonds fiduciaires. En 2005, les fonds correspondants ont été versés à la banque BISA S.A. et investis en bons du Trésor et en obligations à terme.

Sur une décision du Conseil du Fonds fiduciaire – qui inclut des représentants du Musée national d'Histoire naturelle Noel Kempff, de l'administration de l'aire protégée, du SERNAP, de la FUNDESNAF et de GOB – les fonds ont été transférés sur un compte individuel du Fonds fiduciaire du Système bolivien d'Aires protégées, et placés sous l'administration de la FUNDESNAF.

3.3 Liens avec les impacts sur la biodiversité de l'entreprise

Le gazoduc San Matias-Cuiaba mesure 645 km de long, dont 362 sur le territoire bolivien. Le gaz transporté à la centrale électrique d'EFE à Cuiaba produit 480 MW pour toute la région.

Pour mettre ce projet en œuvre, GOB a effectué l'étude d'impact environnemental et l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des permis environnementaux (loi n°1333 de 1992). Les activités de

“ Les investissements de l'entreprise répondent donc d'un côté aux exigences légales boliviennes, et de l'autre à des mesures supplémentaires découlant de la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise ”

contrôle environnemental auxquelles GOB a été astreint pendant la construction et le fonctionnement du gazoduc ont été fixées par la déclaration d'impact environnemental MSDP-VMARNDF-DGICGA-UCIA-DIA n° 966(a)/98, 17.12.1998). Le fonctionnement est régi par les règlements boliviens pour la conception, la construction, le fonctionnement et le démantèlement de pipelines et par la résolution ASME B31.8 de l'Autorité des Hydrocarbures.

La Bolivie reçoit 17% des recettes générées par les services de transport de gaz sous les formes suivantes : 13% de TVA, 3% de taxe de transaction et 1% du Système de régulation sectorielle (SIRESE).

GOB concentre ses activités environnementales sur la conservation et la restauration de la servitude située le long du gazoduc. GOB met en œuvre un projet spécifique d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux et remet un rapport d'activité semestriel à l'administration de l'aire protégée de San Matias.

En reconnaissance de leurs obligations envers les habitants de la région, l'entreprise a financé et appuyé de nombreux travaux communautaires ainsi que des activités culturelles et environnementales. GOB déclare avoir créé plus de 1 700 emplois temporaires ou permanents dans la zone d'influence du gazoduc. Depuis 2001, le fonctionnement du pipeline a permis d'embaucher 150 personnes supplémentaires. Ces activités ont provoqué l'augmentation de la demande de produits et de services (de transport) dans la région.

GOB déclare aussi avoir contribué au développement des populations de la région d'influence du gazoduc sous la forme de plans de relations communautaires et de plans de développement indigène :

- Plan de relations communautaires de San José de Chiquitos : 1 152 000 USD. Plus de 90% de ce montant ont été dépensés ; le restant servira à restaurer la seule église jésuite de la région.
- Plan de relations communautaires de San Matias : 1 497 800 USD. Dépensé à 42% sur des améliorations d'infrastructures, le reste ayant été placé en l'attente de projets futurs.
- Plan de développement indigène : 2 162 000 USD en appui à des projets d'infrastructure, d'agriculture et de culture ainsi que d'obtention de titres fonciers.
- Une partie de cette contribution a été mise en œuvre par la Fondation pour la conservation de la forêt de Chiquitos (FCBC).

Les investissements de GOB répondent donc d'un côté aux exigences légales boliviennes, notamment par l'investissement à long terme dans le Fonds fiduciaire GOB pour l'aire protégée de San Matias, et de l'autre à des mesures supplémentaires découlant de la politique de responsabilité sociale de l'entreprise.

3.4 Le rôle de la FUNDESNAP

La FUNDESNAP, en tant que fonds environnemental pour les aires protégées en Bolivie, gère de nombreuses sortes de fonds : fiduciaires, de dotation, de programmes et de projets ; cette gestion ne concerne pas seulement l'administration financière, mais aussi le renforcement des capacités des agences gouvernementales, d'entités régionales et locales, d'ONG, d'organisations indiennes et d'établissements communautaires commerciaux ou non.

La FUNDESNAP fournit aussi des services de conseil au Service bolivien des aires protégées (SERNAP) en matière de mécanismes financiers et de levée de fonds, de mobilisation de ressources au niveau international, national et local (plateformes techniques et financières locales, par exemple) et principalement sur la constitution de sources durables de financement pour les aires protégées de Bolivie.

La FUNDESNAP participe constamment à des négociations sur la mobilisation de fonds pour les aires protégées et les thèmes connexes, dans le cadre des transactions d'agences gouvernementales et d'ONG avec des bailleurs, des entreprises privées ou des parties prenantes.

Les principes que nous défendons lors des négociations sont la recherche de la durabilité, l'indépendance, la participation sociale, le respect des institutions et la responsabilité.

Au titre de sa contribution à la durabilité des aires protégées et du SNAP, la FUNDESNAP offre son appui institutionnel même si les fonds concernés ne sont pas mis en œuvre par ses services.

L'administration de la Fondation est assurée par ses systèmes administratifs et financiers, qui ont été examinés et certifiés par des bailleurs internationaux tels que la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement et la Suisse. La conformité juridique de ces systèmes a aussi été reconnue par les autorités nationales et les établissements financiers boliviens.

Sur le plan international, les fonds fiduciaires sont gérés par la FUNDESNAP à travers la Banque Salomon Smith and Barney, sous l'orientation financière de Master Capital S.A., un établissement financier mexicain prestigieux qui conseille de nombreux autres fonds environnementaux en Amérique latine et aux Caraïbes

Les principaux comptes liés à des fonds fiduciaires pour le Système bolivien d'aires protégées sont gérés à ce niveau. Dix pour cent des dotations sont des dons d'entreprises privées, les 90% restants provenant de bailleurs bi- et multilatéraux du SNAP via FUNDESNAP.

La FUNDESNAP participe à de nombreux comités directeurs de fonds de dotation. C'est le cas du Fonds GOB. Ces comités sont le principal mécanisme de transparence et de responsabilité : ils sont le principal vecteur de l'intégration de la société bolivienne à la gestion financière des fonds du SNAP.

Dans le cas du GOB, les fonds sont versés annuellement à l'aire protégée de San Matias, en fonction d'un plan et d'un budget opérationnels annuels approuvés par le comité directeur conformément à l'accord signé entre le SERNAP, la FUNDESNAP et GOB.

La FUNDESNAP doit verser un montant minimum de revenus générés par la dotation, puis assurer le suivi de l'utilisation de ces fonds au moyen de systèmes de suivi-évaluation financiers, administratifs et techniques.

Bien que la FUNDESNAP finance 20% du budget global de l'aire de San Matias par des fonds en provenance du GOB, et 20% supplémentaires issus d'une autre dotation gérée par la Fondation (le Fonds fiduciaire du SNAP), les recettes globales de San Matias demeurent insuffisantes pour couvrir les principaux besoins de l'aire protégée. La FUNDESNAP contribue donc à la planification financière stratégique. En effet, le Plan financier 2005-2015 du SNAP (qui inclut San Matias) a dû être mis à jour dans le cadre de l'élaboration concertée du plan de gestion de l'aire protégée.

La FUNDESNAP estime que l'aire protégée de San Matias aurait besoin d'une nouvelle dotation d'environ trois millions de dollars. C'est l'objectif d'une nouvelle action de levée de fonds conçue par la FUNDESNAP sous l'orientation du SERNAP et de GOB.

4. Historique du partenariat et pistes pour le futur

GOB a approché le SERNAP pour se mettre en conformité avec les exigences légales concernant la construction du gazoduc et pour établir les bases d'un mécanisme financier. Le SERNAP a invité la FUNDESNAP à intégrer la conception et l'administration du Fonds fiduciaire GOB. La FUNDESNAP a contribué par des considérations importantes sur la négociation et la création du fonds, mais aussi dans le cadre du comité directeur sur la défense de la nécessité d'atteindre progressivement la durabilité financière.

4.1 Principaux facteurs de succès du partenariat

Le modèle SERNAP-GOB-FUNDESNAP est une combinaison solide d'institutions et de rôles. Les principaux facteurs de succès furent le besoin d'une institution efficace et responsable assurant la transparence de l'administration du fonds, et d'une volonté active de constituer des partenariats public-privé.

La FUNDESNAP est considérée non seulement comme un administrateur mais principalement comme un facilitateur des relations entre le gouvernement, les entreprises et la société civile. Grâce à sa double expérience en matière financière et environnementale, la FUNDESNAP a pu contribuer à la notion selon laquelle les autorités publiques sont chargées de maintenir la « mémoire institutionnelle » et la continuité de politiques et de l'intérêt publics. Cela est très important pour GOB autant que du SERNAP. La FUNDESNAP n'est pas en concurrence mais dans une attitude de respect envers les ONG et les autres parties prenantes.

En fonction de son rôle et de ses capacités spécifiques, la FUNDESNAP contribue aussi à d'autres types de négociations en appui au SERNAP et à GOB et cherche des complémentarités avec d'autres bailleurs et parties prenantes.

4.2 Résultats précis

Les recettes générales de l'aire protégée de San Matias sont les suivantes :

- Rendements du Fonds fiduciaire SNAP (administré par la FUNDESNAP) ;
- Rendements du Fonds fiduciaire GOB ;

- Fonds de programmes et de projets non mis en œuvre par le SERNAP, tels que le programme Araucaria de la coopération espagnole (AECID), WWF, Musée d'Histoire naturelle Noel Kempff ;
- Ressources provenant d'amendes pour infractions.

Selon le plan de gestion de l'aire protégée de San Matias (SERNAP & CG ANMI San Matias 2009), le budget annuel a varié de 110 000 à 190 000 USD, ce qui a permis de couvrir les salaires d'une équipe stable de protection depuis l'an 2000 (un directeur, un administrateur, un gardien chef et huit gardiens du parc). Il a aussi permis de couvrir certains conseils juridiques et, depuis 2004, un consultant en éducation à l'environnement et en participation sociale. En raison de la grande distance et de la difficulté d'accès au site protégé, une grande partie du budget sert à couvrir des dépenses de fonctionnement.

En complément technique et financier à ce budget de base, l'aire protégée de San Matias s'appuie principalement sur deux sources de financement, le WWF et le programme Araucaria financé par l'agence de coopération internationale espagnole (AECID).

L'évolution du Fonds GOB géré par la FUNDESNAP a permis de répondre aux exigences financières du SERNAP en effectuant des versements en temps opportun, en fonction des rendements du fonds, qui ont permis de couvrir – partiellement – le budget annuel de du Service national des Aires protégées, qui inclut l'aire de San Matias.

Concernant l'aire de San Matias, les décaissements des rendements du Fonds GOB ont été les suivants :

Exercice fiscal	Montants versés via SERNAP à l'aire protégée de San Matias (USD)
2002	30 000 (déduits du capital initial de 400 000)
2003 – 2010	Déduction possible annuelle du capital : 5 000
2010	23 400
2011	23 400
2012	23 400
2013	23 400

Ces fonds sont alloués à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan opérationnel annuel dirigé par le Service bolivien des Aires protégées (SERNAP).

4.3 Défis, attentes

Le défi que devra relever San Matias est celui de pratiquement toutes les zones protégées d'intérêt national en Bolivie : la durabilité financière. Malgré les importants progrès réalisés dans ce domaine, près de 50% du financement dépend encore de la coopération internationale. Les financements publics ont beaucoup augmenté, mais sont loin d'être suffisants (ils ne couvrent que 12% du budget du SNAP).

San Matias bénéficie de l'appui d'une dotation spécifique (GOB), complétée par la dotation SNAP. Six des 22 aires protégées nationales possèdent leur propre fonds (San Matias, Otuquis, Pilon Lajas, Madidi, Noel Kempff Mercado et Kaa Iya), les 14 autres étant financées par la dotation du SNAP (administrée elle aussi par la FUNDESNAP).

Le principal défi de San Matias consiste à élever son fonds de dotation à au moins trois millions de dollars pour une gestion de base ou à sept millions pour une gestion intégrale.

Aux côtés du SERNAP, la FUNDESNAP souhaite établir une plateforme technique et financière réunissant les bailleurs internationaux, nationaux et locaux pour répondre aux besoins de dotation et financer la réalisation des objectifs du plan de gestion. GOB a été invité à contribuer à la durabilité financière de l'aire de San Matias en augmentant sa dotation ou en partageant son expérience avec d'autres entreprises du secteur susceptibles de contribuer à leur tour.

En coordination étroite avec le SERNAP et la FUNDESNAP, GOB a l'intention d'augmenter son appui à San Matias par le biais de son programme de responsabilité sociale et de renforcement des partenariats public-privé. Considérant l'importance mondiale et locale de cette zone protégée à haute biodiversité, la FUNDESNAP incite le SERNAP à mener de grandes campagnes de levée de fonds au plan international et national.

Bibliographie

- CPE 2009: Constitución Política del Estado Plurinacional de Bolivia, Art. 385.
- D.S. 24781, 1997: Reglamento General de Áreas Protegidas, Art. 13.
- D.S. 25158, 1998: Reglamento del SERNAP, Art. 3.
- Gas Oriente Boliviano s/d: Historia y Valores. <http://www.gasorienteboliviano.com/espanol/company/history.html>
- Gas Oriente Boliviano 2009: Política del Sistema de Gestión Integrado de Calidad, Seguridad, Salud, Medio Ambiente y Responsabilidad Social. Santa Cruz de la Sierra.
- Herzog, S. 2003: Birds, in: Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004: Biodiversity: the richness of Bolivia: state of knowledge and conservation. Editorial FAN. Santa Cruz de la Sierra, pp. 141–145.
- Ibisch, P. L. 2005: Biodiversity Conservation in Bolivia: History, Trends and Challenges, in: Romero, A. & S. West: Environmental Issues in Latin America and the Caribbean. Pp. 55-71.
- Ibisch, P. L. 2003: History of biodiversity conservation in Bolivia, in: Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004: Biodiversity: the richness of Bolivia: state of knowledge and conservation. Editorial FAN. Santa Cruz de la Sierra, pp. 348–357.
- Ibisch, P. L. 1998: Bolivia is a megadiversity country and a developing country in: *Biodiversity — a Challenge for Development Research and Policy*, Barthlott, W. and Winiger, M., Eds., Springer-Verlag, Berlin, Germany, pp. 213–241.
- Ibisch, P. L. & S. G. Beck 2003: Spermatophytes, in: Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004: Biodiversity: the richness of Bolivia: state of knowledge and conservation. Editorial FAN. Santa Cruz de la Sierra, 103–112.
- Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004: Biodiversity: the richness of Bolivia: state of knowledge and conservation. Editorial FAN. Santa Cruz de la Sierra.
- Reichle, S. 2003: Amphibians, in: Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004: Biodiversity: the richness of Bolivia: state of knowledge and conservation. Editorial FAN. Santa Cruz de la Sierra, pp. 133–137.
- Salazar, J. & L. Emmons 2003: Mammals, in: Ibisch, P. L. & G. Mérida 2004: Biodiversity: the richness of Bolivia: state of knowledge and conservation. Editorial FAN. Santa Cruz de la Sierra, pp. 146–148.
- SERNAP 2013: Plan Maestro para el Sistema Nacional de Áreas Protegidas. La Paz, Bolivia.
- SERNAP 2007: Plan financiero. Informe final preparado por José Carlos Campero y Eduardo Pando. La Paz, Bolivia, in: SERNAP & CG ANMI San Matías 2009.
- SERNAP 2004: Información Técnica del Sistema Nacional de Áreas Protegidas. La Paz, Bolivia, in: SERNAP & CG ANMI San Matías 2009.
- SERNAP & CG ANMI San Matías 2009: Plan de Manejo ANMI San Matías. Santa Cruz de la Sierra.



Conclusions

L'atelier sur les industries minières a examiné les possibilités de nouer un dialogue entre les fonds environnementaux et le secteur minier en vue d'obtenir de nouveaux financements pour la conservation de la biodiversité.

1. L'IDE et les industries extractives en Afrique

L'atelier a débuté sur la constatation que l'industrie minière est présente sur l'ensemble du continent et que ses opérations sont souvent financées par des investissements directs étrangers (IDE). Voici quelques unes des observations des participants :

- **Bénin** – L'extraction minière est un secteur naissant
- **Botswana** – Exploitation du diamant pour l'exportation et du charbon pour l'énergie
- **Cameroun** - Le pétrole, les minerais et le bois sont les principaux secteurs d'activité extractive, sur des investissements britanniques et australiens
- **République Démocratique du Congo (RDC)** – Mines et centrales hydroélectriques financées par le Canada, la Chine, le Royaume-Uni et les EUA ; projets de forage dans des zones protégées telles que le Virunga
- **Gabon** – Electricité et pétrole notamment, sur des investissements français, britanniques, australiens, chinois, français et britanniques; Singapour et la Belgique investissent dans l'agroalimentaire.
- **Côte d'Ivoire** – Minerais, électricité et pétrole; ce secteur, financé par des IDE, est considéré par le gouvernement comme une économie émergente à l'horizon 2020
- **Madagascar** – Activités principalement minières avec des investissements traditionnels (Australie, Canada et Japon) et d'autres s'écartant des normes internationales (Chine).

- **Malawi** – Le secteur pétrolier est devenu prioritaire au cours des dernières années suite à la découverte de pétrole près de la frontière tanzanienne et à la croissance des investissements en provenance d'autres pays africains, de Chine, du Japon, de Grande-Bretagne et des EUA
- **Mauritanie** - Exploitation pétrolière en mer dans des aires marines protégées sur des investissements australiens, canadiens et britanniques ; accord de pêche avec l'UE
- **Afrique du Sud** – Les activités minières sont un des principaux secteurs de l'économie nationale et attirent de nombreux IDE
- **Swaziland** – L'exploitation forestière et la canne à sucre sont les principaux secteurs ; nouvelles activités minières (fer et charbon) sur des investissements en provenance d'Inde et d'Afrique du Sud
- **Tanzanie** – Secteur minier en croissance avec la récente découverte d'uranium et de gisements de pétrole et de gaz en mer
- **Ouganda** – L'agriculture et l'extraction minière sont les principaux secteurs économiques du pays ; l'électricité thermique et hydraulique et l'exploitation de pétrole dans des zones protégées sont considérées comme une voie de développement

Les industries extractives – minerais, pétrole et gaz – sont présentes sur l'ensemble du continent africain. De nombreux gouvernements encouragent l'arrivée d'investissements pour accroître leurs recettes et le développement économique de leur pays. Notamment là où le développement des activités minières est sous-tendu par des impératifs politiques, les fonds environnementaux intervenant en Afrique doivent trouver des manières de s'impliquer et de véritablement influencer ces développements.

Notre atelier a commencé par un rappel des principales normes internationales et des engagements pouvant influencer les entreprises face à leurs responsabilités envers la biodiversité. A cet égard, un des principaux moteurs du renforcement de la responsabilité envers la biodiversité dans le secteur minier est la Norme de performance 6 (NP6) de la Société Financière Internationale, le bras de la Banque Mondiale chargé du financement du secteur privé. La NP6 de la SFI doit son importance non seulement à son contenu mais aussi à son rôle dans la prise de décisions financières au niveau international, comme nous le montrerons ci-dessous.

2. Les Approches communes de l'OCDE, les Principes de l'Equateur et les Normes de la SFI

La récente adoption des approches communes de l'OCDE constituent une nouveauté de taille dans le monde des politiques financières internationales. L'OCDE était jusqu'à présent constituée par des pays traditionnellement développés, mais certaines économies émergentes telles que le Brésil, le Mexique et la Corée-du-Sud y ont récemment fait leur entrée. Cette organisation sert de groupe de réflexion et développe des politiques et des cadres communs à l'usage de ses membres.

Les approches communes de l'OCDE sont destinées aux agences de crédit à l'exportation (ACE), qui sont les intermédiaires publics ou quasi-publics des IDE. Elles fixent les vérifications préalables auxquelles une ECA doit procéder avant de soutenir un projet de commerce extérieur. Soulignons que ces approches s'inspirent des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et des normes de performance de la SFI. En ce qui concerne les investissements commerciaux dans des projets miniers en Afrique, les NP de la SFI sont les plus importantes.

Il y a quelques années, les principales banques d'investissement du monde s'étaient aussi accordées sur une approche commune de leur responsabilité sociale et environnementale en matière de concessions de financement. Plus d'une centaine de grandes banques avaient ainsi adopté les Principes de l'Equateur, eux aussi inspirés des NP de la SFI. Les banques signataires des Principes de l'Equateur s'engagent à inclure des considérations sociales et environnementales dans leurs décisions de financement.

La version actuelle des Normes de performance de la SFI en matière de durabilité a été adoptée en 2012 après une consultation d'envergure mondiale. Elles sont au nombre de huit, chacune faisant l'objet de notes détaillées. Tout projet minier situé en Afrique et financé par des banques d'investissement ou soutenu par une ACE sera tenu de suivre les normes de la SFI.

Normes de performance de la SFI

NP 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux

NP 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail

NP 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution

NP 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés

NP 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire

NP 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes

NP 7 : Peuples autochtones

NP 8 : Patrimoine culturel

Comme nous le verrons par la suite, la norme de performance 6 (NP6) traite spécifiquement de la biodiversité. Celle-ci a néanmoins des implications sur chacune des autres normes. Comme l'a noté le représentant du FEDEC, dans le cas de l'oléoduc Tchad-Cameroun, Exxon-Mobile, l'entreprise responsable de la construction, a consacré des fonds à un projet de compensation de la biodiversité car elle était tenue d'appliquer les normes de la SFI. Les normes de performance de la SFI ont fourni à l'entreprise le niveau de responsabilité et de gouvernance requis pour travailler avec les gouvernements des pays d'accueil, les ONG internationales et les populations locales. Dans ce cas précis, un fonds environnemental a été créé pour gérer la compensation.

L'atelier a aussi noté que les Normes de la SFI présentaient certaines défaillances. Elles considèrent notamment les questions environnementales sociales comme un risque d'investissement plutôt que comme une occasion de développement durable. Elles mettent aussi clairement l'accent sur les étapes de construction plutôt que sur celles de fonctionnement. Enfin, elles sont peu disertes sur les impacts des fermetures et des démantèlements.

Elles n'en constituent pas moins des outils puissants pour les fonds environnementaux et d'autres parties prenantes dans les discussions avec l'industrie minière. Comme elles ont été adoptées par les ACE et par des banques d'investissement privées, respectivement par le biais des approches communes de l'OCDE et les principes de l'Equateur, elles incitent fortement les IDE du secteur minier à veiller à leur responsabilité environnementale.

D'autres engagements internationaux, outre les NP de la SFI, peuvent être le socle d'un dialogue constructif sur la biodiversité avec l'industrie minière. C'est le cas des principes du Pacte mondial, du Conseil International pour la Mine et les Minerais (ICMM) et de l'IPEACA, l'organisation environnementale de l'industrie pétrolière.

Les participants ont noté que les nouvelles normes de la SFI et les normes en cours d'élaboration par la Banque Mondiale pourraient aider à améliorer les performances sur le terrain. Il conviendrait toutefois d'assurer que ces normes produisent effectivement des résultats. Par exemple, dans le cadre du projet Tchad-Cameroun, un fonds environnemental gère les compensations environnementales au bénéfice de deux parcs nationaux.

D'autre part, les revenus des projets miniers étant imposés par le gouvernement d'accueil, les fonds environnementaux peuvent exercer leur force de lobby pour garantir qu'une partie de ces recettes soit utilisée sur place. En Afrique, toutefois, le principal problème demeure probablement la corruption. Quelles contraintes des normes internationales peuvent-elles exercer sur les gouvernements locaux? A elles seules, elles pourraient bien se révéler insuffisantes.

Le Mozambique est un bon exemple de ces défis. Les énormes sommes investies dans l'exploitation gazière dans l'extrême-nord conduiront-elles à l'augmentation de la corruption dans la capitale située à l'extrême sud? Les investisseurs pourront-ils faire pression sur le gouvernement pour augmenter la transparence et la redevabilité? Et si le gouvernement refuse, les IDE respectueux des normes afflueront-ils dans le pays?

Dans le cas du Swaziland, le gouvernement, pressé par une grave crise économique, a sommairement adopté un projet minier malgré l'absence d'études d'impact environnemental appropriées. Le projet est aujourd'hui en fonctionnement et de nombreuses nuisances sont observées, mais il est devenu difficile d'en tenir l'entreprise responsable.

Certains projets miniers sont acceptés au simple regard des recettes considérables assurées. Mais les normes internationales peuvent nous fournir un nouvel angle d'intervention, même pour des projets en fonctionnement, car les cycles de vie des activités minières sont étendus. Même dans des cas comme le Swaziland, le moment vient toujours où le dialogue devient possible. Les FE peuvent adopter une perspective plus étendue sur les projets miniers et se concentrer sur une intervention à long terme.

3. La Norme de performance 6 de la SFI

La NP6 de la SFI traite de « la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles ». Elle vise à s'assurer que les investissements dans des projets commerciaux, tels que les opérations minières, adoptent les objectifs suivants :

- Protéger et conserver la biodiversité.
- Maintenir les bienfaits découlant des services écosystémiques.
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités en matière de développement.

Ceci implique que les aspects de la biodiversité tels que les aires protégées, les habitats critiques, les espèces en danger ou les espèces invasives et les services écosystémiques doivent être inclus dans le système de gestion environnementale et sociale d'un projet, et que ce système doit être composé d'évaluations d'impact, de mesures d'atténuation, d'un suivi et d'une gestion adaptative.

A l'égard des fonds environnementaux, l'essence de la NP6 se situe dans son paragraphe 7, dans lequel on peut lire :

7. Le client devra chercher en priorité à éviter les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter les impacts, il doit mettre en place des mesures pour limiter les impacts et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques. Étant donné qu'il est difficile de prédire les impacts à long terme d'un projet sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques, le client devrait adopter des méthodes de gestion adaptative, consistant à adapter la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de gestion aux conditions changeantes et en tenant compte des résultats du suivi durant tout le cycle du projet.

Ce paragraphe inclut plusieurs concepts essentiels tels que l'évitement, la réduction, la restauration, la gestion adaptative et le cycle de vie. Deux autres concepts importants sont présentés dans les premières phrases du paragraphe 10 :

10. La hiérarchie des mesures d'atténuation aux fins de protection et de conservation de la biodiversité comprend les mécanismes de compensation de perte de biodiversité. Les mécanismes de compensation ne doivent être envisagés qu'après l'application des mesures visant à éviter et à limiter les impacts ainsi qu'à rétablir la biodiversité.

La hiérarchie de l'atténuation est décrite dans les NPI et NP6 et s'appliquent à la biodiversité de la façon suivante :

Hiérarchie de l'atténuation en matière de biodiversité

Eviter
Réduire
Rétablir
Compenser

Par une gestion adaptative
sur tout le cycle de vie du projet

Ces quatre étapes fournissent un argumentaire aux fonds environnementaux pour approcher un projet minier au sujet de l'atténuation de ses impacts sur la biodiversité. Elles fournissent aussi des occasions d'utiliser des fonds environnementaux pour aider les entreprises à mettre en œuvre leurs décisions d'éviter les zones critiques, de réduire leur empreinte sur la biodiversité, de récupérer des zones affectées et, le cas échéant, de produire des offsets à impact positif.

Qui plus est, comme l'exprime clairement le paragraphe 7, l'atténuation doit concerner la totalité du cycle de vie du projet : conception, construction, fonctionnement, cessation des activités et démantèlement. La gestion de l'atténuation devant être adaptative, elle implique une vision et un engagement à long terme des responsables du projet envers la conservation de la biodiversité dans lesquels les fonds environnementaux, en tant que mécanismes de financement à long terme, ont un rôle crucial à jouer.

A propos de la NP6 de la SFI, les participants de l'atelier ont identifié un certain nombre de façons dont les FE pourraient intervenir :

- Les FE sont en mesure d'obtenir des financements pour la conservation auprès d'autres organisations et jouissent d'une forte confiance en matière de déboursement des fonds ;
- Les FE sont considérés comme des organisations durables par rapport aux autres ONG et peuvent donc entretenir avec une entreprise minière des relations longues, de la durée des cycles de vie des projets ;
- Les FE sont capables d'appliquer les normes les plus exigeantes en matière de justification de dépenses et de reporting, conformément aux règlements nationaux et aux meilleures pratiques internationales ;
- Les FE peuvent impliquer des réseaux d'organisations permettant à un éventail d'acteurs différents de s'impliquer et d'interagir avec l'entreprise ;

- Les FE peuvent jouer un rôle direct dans la conformité par des mesures d'atténuation résultant d'évaluations environnementales et sociales ;
- Les FE peuvent contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes locales et consolider leur collaboration avec l'entreprise ;
- Les FE peuvent contribuer à diffuser les informations importantes auprès des acteurs locaux ;
- Les FE peuvent administrer un fonds d'urgence mobilisable au cas où surviendraient des problèmes inattendus sur un site minier ;
- Le coeur de l'activité des FE étant la conservation de la nature, ils sont en mesure d'intervenir sur les quatre étapes de l'atténuation – évitement, réduction, récupération et compensation ;
- Les FE peuvent aider l'entreprise à mettre en oeuvre son plan environnemental et social ;
- Les FE disposent de structures de gouvernance responsables et sont indépendants à la fois du gouvernement et du secteur privé.

4. Autres outils essentiels pour le secteur minier

Les FE peuvent collaborer avec des compagnies minières pour les aider à identifier l'impact de leurs activités sur la biodiversité et à mettre en oeuvre des mesures d'atténuation pendant l'ensemble du cycle de vie d'un projet. Cette collaboration inclut la responsabilité envers la biodiversité sur le site et dans ses alentours, mais aussi des programmes de responsabilité sociétale, dans leurs aspects liés à la biodiversité, qui peuvent en partie constituer des compensations d'impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques dont peuvent dépendre les populations locales.

Outre les NP de la SFI et leur rôle dans les investissements étrangers destinés au secteur minier, les FE pourront mettre à profit plusieurs autres outils, parmi lesquels :

- *IPIECA Managing Biodiversity Impacts*
- *CIMM Good Practice Guidance for Mining and Biodiversity*
- *WBCSD WRI Corporate Ecosystem Services Review*
- *IPIECA Ecosystem Services Guidance*
- *CIMM IUCN Biodiversity Offsets*
- *BBOP Standard on Biodiversity Offsets*
- *Verified Conservation Area (VCA) Standard*
- *CSBI Timeline Tool*

Ensemble ou séparément, ces outils peuvent fournir aux FE un point d'entrée pour approcher une entreprise minière. Les principes du CIMM, par exemple, mettent l'accent sur l'approche par cycle de vie. L'outil-calendrier du CSBI permet de relier les flux financiers aux engagements envers la biodiversité sur tout le cycle de vie d'un projet.

De nombreuses entreprises internationales sont membres du WBCSD et seront donc enclines à utiliser un des guides de ce conseil. De même, nombre d'entreprises extractives ont eu affaire avec le BBOP et pourraient souhaiter utiliser ses conseils pour lancer une mesure de compensation. Pour une approche plus ample, par paysages, les normes VCA pourront se révéler utiles.

Un nombre croissant d'entreprises adoptant la norme ISO 14001 pour les systèmes de gestion environnementale, il pourra être utile d'examiner comment cette norme peut s'appliquer aux questions de biodiversité. Enfin, à l'égard des activités de suivi et de compte-rendu, les guides de Global Reporting Initiative peuvent aider les entreprises à communiquer leurs efforts à leurs principales parties prenantes.

5. Points essentiels sur le plan national en Afrique

L'innovation dans la finance de la biodiversité, sur le plan national, peut faire surgir de nouvelles occasions de collaboration avec l'industrie extractive. Elle est en partie traduite dans la Stratégie de mobilisation des ressources de la CDB. Celle-ci a été approuvée en 2008 à la COP9 à Bonn puis liée l'année suivante à l'objectif général 20 d'Aichi sur la mobilisation de ressources. L'objectif 4 donne la liste suivante des domaines prioritaires en matière de conception de mécanismes financiers novateurs :

Objectif 4 : Explorer à tous les niveaux des mécanismes financiers innovants en vue de lever des fonds supplémentaires pour soutenir les trois objectifs de la Convention

4.1. Promouvoir, lorsque c'est possible, des mécanismes de paiement pour services écosystémiques co-

hérents et en harmonie avec la Convention et toute autre obligation internationale pertinente.

4.2. Envisager la mise en place de **mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité**, à condition qu'elles soient pertinentes et appropriées et qu'elles ne servent pas à affaiblir des composantes uniques de la biodiversité.

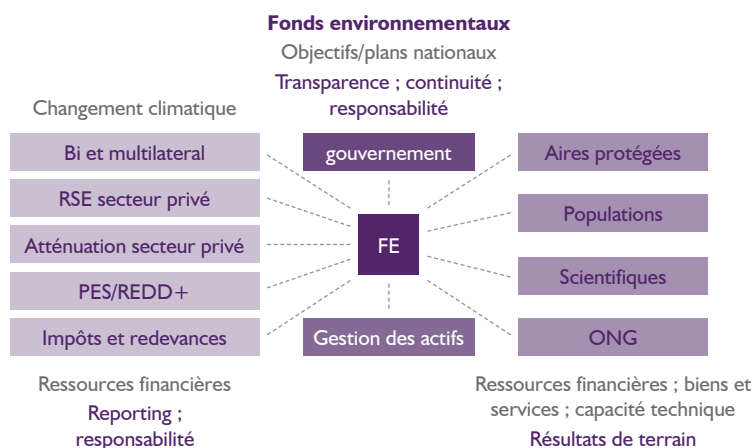
4.3. Exploiter les possibilités ouvertes par les **politiques fiscales environnementales**, telles que certains modèles innovants d'imposition et de déductions fiscales visant à atteindre les trois objectifs de la Convention.

4.4. Exploiter les possibilités offertes par certains mécanismes financiers innovants prometteurs, tels que **les marches pour les produits verts, les partenariats « entreprises et biodiversité » et les nouvelles formes de philanthropie**.

4.5. Intégrer la diversité biologique et les services écosystémiques associés dans le développement de nouvelles **sources internationales de financement du développement** tenant compte des coûts de la conservation.

4.6. Encourager les Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto à tenir compte de la biodiversité lors de la conception de tous leurs **mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques**.

Sur le plan national, les mécanismes innovants tels que les paiements pour les services écosystémiques, les offsets de la biodiversité, les partenariats « entreprise-biodiversité » et les nouvelles formes de philanthropie ont un futur prometteur dans le domaine minier. Le schéma suivant illustre la façon dont ces mécanismes financiers se lient à leur tour aux FE :



Un des points clés consiste à s'assurer que la responsabilité en matière de biodiversité soit prévue dans un accord minier. Ce contrat pourrait par exemple stipuler qu'une part des recettes produites par un projet minier soit explicitement réservée à l'atténuation – compensation comprise –, aux paiements pour les services écosystémiques ou au soutien par les entreprises de priorités de biodiversité situées au niveau territorial ou national.

En dernière instance, les droits et les responsabilités de l'industrie minière – minerais, gaz et pétrole – sont fixés par l'Etat. Un accord contractuel minier peut donc jouer un rôle essentiel pour déterminer, le cas échéant, la part des revenus de l'exploitation qui peut être fléchée vers la conservation. La présence de plusieurs éléments est essentielle à cet égard :

- la publication transparente des contrats accompagnant les licences signées avec les entreprises ;
- l'existence dans les FE des connaissances juridiques nécessaires à la compréhension desdits contrats et à l'identification des espaces d'intervention possible ;
- l'existence de clauses de sortie dans les accords connexes signés entre les entreprises et les FE.

6. Aperçus sur quelques études de cas africains et internationaux

Une partie considérable de l'atelier a été consacrée à la présentation et à l'analyse de cas :

- **Port de Bahaf** – protection de la barrière de corail et constitution d'un sanctuaire marin dans un port industriel construit et administré par Yemen LNG et incluant un plan d'action pour la biodiversité
- **Mer Noire** – South Stream Offshore Pipeline exécute ses plans d'exploitation de quatre gazoducs reliant la Russie à la Bulgarie à travers les eaux turques de la mer Noire et de mise en place un système de gestion environnementale et sociale conforme aux normes SFI
- **Province de Cabo Delgado** – grand site gazier exploité par Anadarko et ENI à l'extrême-nord du Mozambique accompagné par un processus transparent de consultation publique sur les impacts sociaux et environnementaux

- **Oléoduc Tchad-Cameroun** – un des premiers cas de création par l'industrie extractive d'un fonds environnemental, la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun, pour compenser les impacts du projet par le financement de deux parcs nationaux
- **Bassin du Coello** – site minier d'AngloGold Ashanti en Colombie soutenu par un fonds administré par Fondo Accion pour promouvoir une gestion environnementale raisonnée des ressources en eau au bénéfice des populations locales
- **Parc Haller** – réserve naturelle unique en son genre située juste au nord de Mombasa au Kenya et constituée sur une ancienne carrière de calcaire récupérée et gérée par une filiale de Lafarge, Bamburi Cement Limited
- **Mine de cuivre de Kilembe** – située à côté du parc national de Ruwenzori en Ouganda, cette mine récemment réouverte avait été administrée comme un ensemble de logements pendant ses années de fermeture
- **Côte Nord KwaZulu-Natal** – activités de réhabilitation à long terme des activités minières de Richards Bay Minerals, en Afrique du Sud, avec la participation de la population locale
- **Bassin du Lac Albert, Rift ougandais** – études en cours pour la création d'un fonds national pour la conservation financé par les recettes des sites pétrolières de la région, avec la participation de compagnies pétrolières telles que Total et Tullow et le soutien d'agences de développement telles que l'AFD et USAID
- **Projet de minerai de fer de Mbalam-Nabeba** – un projet d'exploitation de minerai de fer de l'entreprise Sundance Resources au sud-est du Cameroun, avec une zone exclusivement consacrée à la conservation dont l'administration pourrait être confiée à un fonds spécifique ou à un fonds national
- **Mont Mulanje** – site de biodiversité unique en son genre au Malawi qui est menacé par deux opérations minières potentielles et par le manque de transparence et de redevabilité les concernant
- **Mont Nimba** – partenariat public-privé avec une entreprise indienne pour extraire du minerai de fer sur un site ivoirien classé au patrimoine mondial, qui a été interrompu suite aux pressions de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
- **Mine de Ngwenya** – mine récemment réactivée dans une aire protégée du nord du Swaziland, dont l'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux est remise en question par le Swaziland Environmental Fund, qui dénonce de sérieux impacts, notamment la pollution de l'eau
- **Projet pour la Biodiversité du Delta du Niger** – projet PNUD/FEM destiné à diffuser le principe de la responsabilité en matière de biodiversité dans le secteur gazier et pétrolier du Nigéria, avec l'éventuelle création d'un grand fonds fiduciaire pour la biodiversité du Delta du Niger pour soutenir l'atténuation des importants impacts environnementaux et sociaux de cette industrie dans la région.
- **Aire naturelle à gestion intégrée de San Matias** – soutenue par un fonds environnemental mandaté par le gouvernement bolivien, financé par Gas Oriente Boliviano et administré par le FUNDESNAF
- **Parc National du Virungu** – l'octroi à SOCO, entreprise domiciliée à Londres, d'une concession de prospection dans ce site de RDC classé au patrimoine de l'humanité a provoqué une campagne de WWF résultant sur le blocage des projets pétroliers et le développement de plans de nouvelles activités économiques pour compenser la perte des revenus miniers.

Ces cas ont mis en évidence les possibilités de collaboration avec l'industrie minière. Elles ont aussi souligné un double défi, constitué d'une part par le fait de collaborer, et de l'autre, par celui de ne pas collaborer avec ce secteur. Par exemple, les difficultés d'une collaboration avec le secteur pétrolier et gazier du Delta du Niger doivent être soupesées contre la situation critique sur le terrain, où la plupart de l'environnement naturel est gravement dégradée et où les conditions de vie de la population locale sont déplorable.

Pour créer un fonds fiduciaire pour le Delta du Niger, il faut comprendre à la fois le rôle du gouvernement dans la situation actuelle et celui qu'il serait amené à jouer dans une éventuelle solution. A mesure que les entreprises gazières et pétrolières intervenant dans le Delta du Niger se rendront compte de l'incapacité de l'Etat à gérer la biodiversité dans la région, elles pourraient soutenir l'idée d'un fonds fiduciaire indépendant. Mais le gouvernement possédant lui-même 55% de tous les projets pétroliers et gaziers du Delta, à travers Nigerian National Petroleum Corporation, devrait lui aussi accepter et financer cet établissement indépendant.

7. Que devons-nous faire?

Les dernières séances de l'atelier ont permis de se concentrer sur les problèmes communs à tous les FE face à l'industrie minière, les stratégies à mettre en place, et les capacités à renforcer.



© Lorenzo Rosenzweig

Problèmes communs aux FE africains

- Interférences politiques dans les contrats miniers
- Capacités insuffisantes des parties prenantes
- Transparence insuffisante
- Ressources ou capital limités
- Possibilités de financement limitées et manque de pratiques commerciales loyales
- Manque de préparation des FE pour discuter des problèmes principaux
- Besoin d'être considérés comme des acteurs clés dans l'établissement des contrats miniers
- Distance entre les parcs nationaux et les sites miniers
- Tenir compte des questions et des défis liés à l'activité minière dans les parcs et leurs environs

Stratégies pouvant être adoptées par les FE

- Comprendre les rôles et les responsabilités de l'industrie extractive
- Renforcer les capacités par la création de réseaux et de partenariats
- Renforcer la connaissance des normes internationales et des questions juridiques nationales
- Approcher les entreprises minières par l'angle de la RSE
- Améliorer l'information sur les IDE, leur origine et leur destination
- Se servir de la crédibilité des FE auprès des gouvernements et des autres parties prenantes
- Placer les FE en partenaires des États face à l'industrie minière
- Introduire des clauses de financement de FE dans les contrats miniers
- Définir la composition du financement sur l'ensemble du cycle de vie du projet

Capacités/Conditions à mettre en place

- Acquérir la confiance nécessaire pour approcher de grandes entreprises internationales
- Volonté politique
- Partage d'expériences entre les membres du réseau CAFE
- Analyse des normes environnementales et sociales et des systèmes de gestion
- Analyse de la RSE et des normes et principes adoptés par les entreprises
- Capacité de défendre l'inclusion de clauses de responsabilité environnementale et sociale dans les contrats miniers
- Meilleure capacité de lobby et de négociation

Lors de la dernière tournée de commentaires, il est apparu clairement que l'industrie minière était une source potentielle de financement de la conservation de la biodiversité. Cependant, comme l'a sagement fait remarquer l'un des participants, « pour dîner avec le diable il faut avoir une longue cuillère ». La longue cuillère des fonds environnementaux africains est la NP6 de la SFI.

Glossaire

Cette partie fournit les définitions des termes clés qui seront utilisés pendant l'atelier. Les expressions utilisées par les membres de la communauté de la conservation peuvent en effet prêter à confusion. Le terme « biodiversité », par exemple, a de multiples significations dans le langage courant. Une compréhension commune est donc essentielle à la clarté de la communication entre les parties prenantes.

Analyse FFOM (SWOT) : Méthode de planification stratégique permettant d'évaluer les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) en rapport avec la gestion d'une zone conservée vérifiée. En matière de conservation de la nature, elle sert à identifier les facteurs internes (FF) et externes (OM) favorables ou défavorables à la réalisation des objectifs de conservation (VCA, adapté de Wikipedia)

Biodiversité positive (ou biopositivité) : attribut d'un système de gestion, plan ou action VCA provoquant une amélioration de l'état de la biodiversité d'une zone en matière de conservation ou d'utilisation durable. (GDI)

Capital naturel : Terre, air, eau, organismes vivants et toute formation de la biosphère de la Terre qui nous fournit des biens et des services écosystémiques essentiels à la survie et au bien-être. C'est aussi la base de toute activité économique humaine. (IISD)

Consensus : accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme sur des points substantiels de la part d'une partie importante des intérêts concernés. (ISEAL)

Conservation ex situ : la conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel. (CDB)

Conservation in situ : la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs. (CBD)

Conservation : Gestion de l'utilisation de la biosphère par l'humain en vue d'en obtenir le plus grand bénéfice durable au profit des générations actuelles tout en conservant son potentiel de réponse aux besoins et aux aspirations des générations futures. La conservation est donc positive, et elle inclut la préservation, la manutention, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration de l'environnement naturel (IUCN WCS)

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts lui sont essentiels : celui des besoins, notamment des besoins essentiels des pauvres du monde, auxquels une priorité absolue doit être donnée, et les contraintes imposées par l'état de la technologie et de l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins présents et futurs. (Rapport Brundtland).

Diversité biologique : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Ecorégion : surface étendue, terrestre ou aquatique, contenant un assemblage géographiquement distinct d'espèces, de communautés naturelles et de conditions environnementales. (WWF)

Ecosystème : complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. (CDB)

Espèce domestiquée ou cultivée : toute espèce dont le processus d'évolution a été influencé par l'homme pour répondre à ses besoins. (CDB)

Espèce envahissante exogène : Les espèces exogènes devenant envahissantes sont considérées comme le principal responsable de la perte de biodiversité planétaire. (Global Invasive Species Programme)

Evaluation de base : Une ligne de base est le point de départ (date ou état) servant de référence pour mesurer les changements d'une ou de plusieurs variables. L'évaluation de base inclut l'examen et l'analyse d'informations issues de recherches destinées à aider les responsables à évaluer les actions possibles ou à réfléchir à un problème. Évaluer, c'est compiler, résumer, organiser, analyser, rapprocher des éléments de connaissance existants, et communiquer le résultat de façon pertinente et utile à des décideurs intelligents mais peu expérimentés. (CDB SBSSTA9)

Gestion adaptative : Processus d'amélioration systématique et continu d'amélioration des politiques et des pratiques de gestion par la prise en compte des résultats des programmes existants. (IUCN)

Gestionnaire : Agent – personne, groupe, public ou privé – détenteur des droits et des responsabilités légaux ou coutumiers de gérer une VCA ; aussi nommé Autorité gestionnaire.(VCA)

Habitat : le lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel.

Hautes valeurs de conservation (HVC) : Englobe tous les aspects environnementaux, des espèces à l'environnement, y compris les attributs écologiques critiques, les services écosystémiques et les fonctions sociales. (HCV Resource Network)

Hectare : Mesure de surface équivalant à 10 000 m²

Hiérarchie des mesures d'atténuation : évitement, puis réduction, puis restauration des dommages environnementaux. Des contreparties/compensations seront mises en place pour les impacts permanents inévitables. (IFC PS6)

Évitement : Mesures prises en amont pour éviter de provoquer des impacts, tels que la localisation spatiale ou temporelle des éléments d'infrastructure, en vue d'éviter complètement les impacts sur certaines composantes de la biodiversité. Ceci représente un changement du paradigme des affaires.

Réduction : Mesures prises pour réduire la durée, l'intensité ou l'extension d'impacts qui ne peuvent pas être complètement évités.

Réhabilitation/restauration : Mesures prises pour récupérer des systèmes dégradés ou restaurer des écosystèmes endommagés après leur exposition à des impacts que l'on ne peut pas éviter complètement et/ou réduire.

Compensation ou contrepartie : Mesures prises pour compenser tout impact négatif résiduel significatif qui n'a pu être évité, réduit ou restauré. Mesures visant à atteindre l'absence de perte nette ou le gain net de biodiversité pendant une durée au moins équivalente à celle des contreparties de la biodiversité. Les contreparties peuvent prendre la forme d'inversion de « gestion positive » telles que la restauration d'habitats dégradés, l'interruption de la dégradation ou l'évitement de risques, sur des sites où une perte de biodiversité est imminente ou prévisible. Les mesures concernant les impacts résiduels sans viser l'absence de perte nette ni le long terme sont considérées comme de la compensation, ou de l'atténuation compensatoire. (BBOP, RedLAC)

Indicateur : mesure ou critère fondé sur des données vérifiables et donnant des informations concernant plus que lui-même. (Biodiversity Indicators Partnership)

Maladie hollandaise : Déclin des performances économiques des autres secteurs à la suite de la découverte d'une ressource naturelle importante. Cette diminution est provoquée par le transfert de capacité entre secteurs et la perte de compétitivité due à la valorisation de la monnaie locale. Ce terme a été créé en 1977 par la revue *The Economist* pour décrire le déclin du secteur manufacturier après la découverte de gisements de gaz naturel. (Gould and Kapadia, Université du Michigan)

Malédiction de l'abondance : Stagnation, voire déflation économique dans des pays connaissant une abondance de ressources naturelles. Fréquente dans les pays où des groupes privés agressifs mènent des négociations injustes avec les gouvernements et les populations locales, où règnent la corruption et l'absence de libertés, des politiques fiscales faibles et des fuites de capitaux – souvent permises par les infrastructures locales. (Hague Institute for Global Justice)

Matériel génétique : le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité. (CDB)

Mesure : Unité standard utilisée pour exprimer la taille, le montant ou le niveau. (Biodiversity Indicators Partnership)

Norme : Document approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des produits ou des procédés et des méthodes de production connexes, dont le respect n'est pas obligatoire. (WTO)

Objectifs SMART : Spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis

Parties prenantes : Personnes, groupes ou institutions possédant un intérêt dans un projet ou un programme. Les parties prenantes primaires sont celles qui sont directement affectées, soit positivement (bénéficiaires), soit négativement (les personnes déplacées indépendamment de leur volonté). Les parties prenantes secondaires sont les intermédiaires de la fourniture de l'aide.

Paysages : Mosaïque géographique composée d'écosystèmes en interaction et résultant des échanges géologiques, topographiques, pédologiques, climatiques, biotiques et humains dans une zone déterminée. (IUCN, dérivé du concept de « complexes écologiques » utilisé par la CDB pour définir la diversité biologique)

Régions sèches (*dryland*) : Zones arides, semi-arides et sèches sub-humides autres que les régions polaires et sub-polaires, où le ratio précipitations/évapotranspiration potentielle se situe dans une fourchette de 0,05 à 0,65. (UNCCD)

Ressources biologiques : ressources génétiques, organismes ou éléments de ceux-ci, populations, ou tout autre élément biotique des écosystèmes ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité. (CDB)

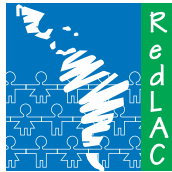
Ressources génétiques : le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle.

Utilisation durable : l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures. (CDB)

Zone de conservation vérifiée (ZCV – VCA) : Zone géographiquement délimitée inscrite au registre des VCA et gérée en vue d'atteindre des objectifs de conservation de la nature et de développement durable. (VCA, adapté de la définition de la CDB pour une zone protégée).

Zone protégée : toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation. (CDB)

Zones humides : Zones de marais, de marécage ou d'eau, naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, comportant de l'eau stagnante ou courante, fraîche, saumâtre ou salée, incluant les zones d'eau de mer dont la profondeur n'excède pas six mètres à marée basse. (Ramsar)



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

Financé par :

GORDON AND BETTY
MOORE
FOUNDATION

